

CONGO

LES DÉPÊCHES  
DE BRAZZAVILLE

200 FCFA

www.adiac-congo.com

N° 3540 - JEUDI 25 JUILLET 2019

## ADMINISTRATION DU TERRITOIRE

Deux présidents de Conseil  
départemental révoqués

Le président du Conseil départemental de la Cuvette, François Joseph Olandzobo, et son homologue des Plateaux, Blanche Akouala, ont été sanctionnés et n'exerceront plus leurs fonctions au motif d'avoir mis en péril les intérêts de leurs collectivités locales, a décidé le Conseil des ministres réuni le 24 juillet autour du président de la République, Denis Sassou N'Guesso.

L'exécutif relève une série d'inconduites développées par les deux responsables sur une période assez longue. Il donne quitus au ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation de convoquer de nouvelles élections dans les deux entités administratives conformément à la loi.

Les membres du gouvernement, par ailleurs, ont été édifiés sur les termes de l'accord portant facilité élargie de crédit que le Congo a conclu avec le Fonds monétaire international.

Pages 4-5

## CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES

## Les parcs nationaux manquent de financements

À l'occasion de l'ouverture, hier, de l'atelier national de validation du rapport diagnostic de la situation des aires protégées au Congo, les experts du secteur ainsi que les points focaux de la Comifac ont déploré l'insuffisance des financements destinés à

favoriser un meilleur suivi des parcs nationaux. « Les financements des aires protégées sont largement en deçà des besoins réels. Il y a absence d'application et de suivi des plans de gestion et plans d'affaires s'il en existe. Le

système de génération et de partage de revenus est improductif, y compris le cadre normatif et institutionnel qui nécessite un renforcement », a fait observer Joseph Moumbouilou, directeur de l'économie forestière. Page 3

## VIH/SIDA

54% de nouvelles  
infections constatées  
en 2018 dans le monde

En dépit des progrès enregistrés pour ralentir sa propagation, le VIH/Sida demeure, selon l'Onusida, une préoccupation mondiale au regard de la hausse constatée de nouvelles infections. « On s'imagine que le Sida est arrivé à sa fin, mais ce n'est pas le cas. En 2018, nous constatons toujours une augmentation de nouvelles infections et quelque 770 000 morts liées à cette pandémie. Donc c'est loin d'être terminé. La complaisance et l'idée que l'épidémie est terminée freinent les progrès que nous avons menés à bien dans le monde », a indiqué dans un rapport, Gunilla Carlsson, directrice exécutive par intérim de l'Onusida. Page 2

## CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

La commission de discipline se  
penche sur les cas de six magistrats

Une session de la commission de discipline des magistrats statue, à Brazzaville, sur les sanctions imputées aux manquements aux devoirs de six magistrats des cours et tribunaux, et sur les avancements sollicités par 220 magistrats qui souhaitent changer de grade

ou de catégorie. Sur le premier point, la commission devrait ainsi se prononcer sur le pouvoir dérogatoire de déplacer de manière effective le magistrat sanctionné en l'affectant hors du lieu où il avait commis la faute à l'origine de la sanction. Page 8

## FOOTBALL

Patronage  
Sainte-Anne se  
maintient en ligue 1

Page 16

## ÉDITORIAL

Le duel  
Copar-PCT

Page 2

## ÉDITORIAL

## Le duel Copar-PCT

La Convention des partis républicains (Copar) et le Parti congolais du travail (PCT) ont livré, le 21 juillet, une bataille électorale à enjeux présents et futurs à Kinkala, dans le Pool, lors des élections sénatoriales partielles destinées à attribuer le siège de Boko.

Comme l'ont indiqué les résultats rendus publics, le même jour, par le ministre de l'Intérieur et de la décentralisation, Raymond Zéphirin Mboulou, l'unique siège à pourvoir dans cette circonscription est revenu au PCT, qui l'a emporté par 61 voix contre 49 à la Copar. Le vainqueur a en fait rempilé, puisqu'il détenait ce siège dans le précédent mandat.

Il reste à établir quelques variables pour tenter d'expliquer les enjeux de cette confrontation pacifique. De prime abord, la victoire du PCT permet de mesurer le niveau de mobilisation de ses alliés dans le département du Pool. Elle n'a pas été si forte que cela, mais a permis tout de même un score au-dessus de la majorité requise qui était de 56 voix pour 111 votants.

La plus importante formation politique de la majorité présidentielle qui dispose de quarante-trois conseillers dans le Pool, soutenue en la circonstance par le MCCDI (Mouvement congolais pour la démocratie et le développement intégral), le RC (Rassemblement citoyen), la DRD (Dynamique pour la République et la démocratie), le PULP (Parti pour l'unité, la liberté et le progrès) a allongé son assise électorale de dix-huit voix si tant est que ses propres conseillers ont voté pour elle.

En tout état de cause, la performance réalisée par la Copar renseigne sur le caractère relatif du vote partisan. Avec seulement huit conseillers, cette plateforme politique constituée autour du PRL (Parti républicain libéral), du CDA (Congrès des démocrates africains) et du CDR (Congrès pour la démocratie et la République) a arraché quarante-une voix supplémentaires, la majorité ne l'ayant devancée que de douze petites longueurs.

Ce scrutin sénatorial passé, les uns et les autres regardent désormais vers le futur le plus proche, à savoir 2021. Il serait instructif, dans cette optique, d'observer comment se positionneront la majorité présidentielle et la Copar, cette coalition de l'opposition qui siège au gouvernement.

*Les Dépêches de Brazzaville*

## CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

## La commission de discipline examine la situation de six magistrats

La session mixte des commissions d'avancement et de discipline des magistrats, ouverte le 23 juillet à Brazzaville, par le premier président de la Cour suprême, Henri Bouka, fermera ses portes dans dix jours.



Henri Bouka

Au nombre des dossiers inscrits à l'ordre du jour de la session, la première du genre, après la dernière réunion du Conseil supérieur de la magistrature du 20 février 2018, figure le cas des manquements pouvant être imputés à six magistrats des cours et tribunaux.

Les participants vont également examiner le rapport du secrétaire général du Conseil supérieur de la magistrature, qui fait suite à la demande du président de la commission de discipline des magistrats.

En effet, ce rapport concerne l'application qu'il convient raisonnablement de faire des notions de « déplacement d'office » et « d'interdiction d'exercice de certaines fonctions » en tant que sanctions prononcées par la commission de discipline.

Ainsi, Henri Bouka s'est interrogé si la commission qu'il préside doit se borner à infliger la sanction ou, au

contraire, a le pouvoir dérogatoire de déplacer de manière effective le magistrat sanctionné en l'affectant hors du lieu où il avait commis la faute à l'origine de la sanction. Ceci aux termes de l'article 13 de la loi organique relative au Conseil supérieur de la magistrature. Le premier président de la Cour suprême s'est également posé la même question concernant l'interdiction d'exercer certaines fonctions.

« N'appartient-il pas à la commission d'indiquer les fonctions que dorénavant, temporairement ou jusqu'à son admission à la retraite, le magistrat sanctionné est frappé de l'interdiction d'exercer ? », s'est-il interrogé.

Au titre de la commission d'avancement, deux cent vingt demandes émanant d'autant de magistrats qui sollicitent soit un avancement à l'intérieur avec changement de grade ou de catégorie sont à traiter. Il

s'agira aussi, au cours de cette session, d'examiner la question de la régularité de l'arrêté n°5082 du 22 mars 2019 du ministre de la Justice portant reconstruction de carrière de certains militaires, gendarmes ou policiers, reversés dans le corps de la magistrature.

Le président des commissions d'avancement et de discipline des magistrats a, dans son allocution de cadrage, souhaité que cette session soit une occasion pour les participants de réaffirmer la primauté et la prééminence de la loi au sein du corps de la magistrature.

Selon Henri Bouka, une nation jeune ne saurait préserver sur le chemin du progrès si elle ne fait pas du respect des textes dont elle se dote elle-même, un impératif non négligeable et de bonne gouvernance.

Insistant sur l'application de la loi, surtout en ce qui concerne le traitement des dossiers d'avancement des magistrats, il pense qu'il n'est pas question d'accorder des promotions fantaisistes.

« S'agissant des textes, nous n'en changerons et n'en inventerons rien au cours de cette session. Par contre, nous appliquerons les textes, rien que les textes, à la fois en ce qui concerne aussi bien la notation, c'est-à-dire la satisfaction à la condition de mérite que l'ancienneté à l'échelon ou au grade », a retracé Henri Bouka, précisant que personne n'a le droit de refuser l'application de la loi, sous prétexte qu'elle serait trop dure.

Notons que le Congo compte actuellement sept cent quinze magistrats en activité, en attendant environ trois cents qui sont en cours de formation initiale dans diverses écoles.

*Parfait Wilfried Douniama*

**LES DÉPÊCHES DE BRAZZAVILLE** Les Dépêches de Brazzaville sont une publication de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)  
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

## DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse  
Secrétariat : Raïssa Angombo

## RÉDACTIONS

Directeur des rédactions : Émile Gankama  
Assistante : Leslie Kanga  
Photothèque : Sandra Ignamout

Secrétaire général des rédactions :

Gerry Gérard Mangondo  
Secrétaire des rédactions : Clotilde Ibara  
Rewriting : Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembédi, François Ansi

## RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Directeur en chef : Guy-Gervais Kitina,  
Rédacteurs en chef délégués : Roger Ngombé, Christian Brice Elion  
Service Sociétés : Rominique Nerplat Makaya (chef de service) Guillaume Ondzé, Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko  
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Firmin Oyé, Jean Kodila  
Service Économie : Fiacre Kombo (chef de service), Lopelle Mboussa Gassia  
Service International : Nestor N'Gampoula

(chef de service), Yvette Reine Nzaba, Josiane Mambou Loukoula, Rock Ngassakys  
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika  
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service),

## LES DÉPÊCHES DU BASIN DU CONGO :

Quentin Loubou (Coordination), Durlly Emilia Gankama

## RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Rédacteur en chef : Faustin Akono  
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara  
Commercial : Mélaïne Eta  
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat : Immeuble Les Palmiers (à côté de la Radio-Congo Pointe-Noire).  
Tél. (+242) 06 963 31 34

## RÉDACTION DE KINSHASA

Directeur de l'Agence : Ange Pongault  
Chef d'agence : Nana Londole  
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali  
Coordonnateur : Alain Diasso  
Économie : Laurent Essolomwa,  
Société : Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi  
Culture : Nioni Masela  
Sports : Martin Enyimo  
Comptabilité et administration : Lukombo  
Caisse : Blandine Kapinga  
Distribution et vente : Jean Lesly Goga  
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa

Gombé/Kinshasa - RDC -  
Tél. (+243) 015 166 200

## MAQUETTE

Eudes Banzouzi (chef de service)  
Cyriaque Brice Zoba, Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Jeff Tamaff.

## INTERNATIONAL

Directrice : Bénédicte de Capèle  
Adjoint à la direction : Christian Balende  
Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma, Lucien Mpama, Dani Ndungidi.

## ADMINISTRATION ET FINANCES

Directrice : Lydie Pongault  
Secrétariat : Armelle Mounzeo  
Chef de service : Abira Kiobi  
Suivi des fournisseurs :  
Comptabilisation des ventes, suivi des annonces : Wilson Gakosso  
Personnel et paie :  
Stocks : Arcade Bikondi  
Caisse principale : Sorrelle Oba

## PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordonnatrice, Relations publiques : Mildred Moukenga  
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna  
Assistante commerciale : Hortensia Olabouré  
Commercial Brazzaville : Erhiade Gankama  
Commercial Pointe-Noire : Mélaïne Eta Anto  
Chef de service diffusion de Brazzaville : Gulyin Ngossima

Diffusion Brazzaville : Brice Tsébé, Irin Maouakani  
Diffusion Pointe-Noire : Bob Sorel Moubelé Ngonu

## TRAVAUX ET PROJETS

Directeur : Gérard Ebami Sala

## INTENDANCE

Coordonnateur général: Rachyd Badila  
Coordonnateur adjoint chargé du suivi des services généraux: Jules César Olebi  
Chef de section Electricité et froid: Siméon Ntsayouolo  
Chef de section Transport: Jean Bruno Ndokagna

## DIRECTION TECHNIQUE (INFORMATIQUE ET IMPRIMERIE)

Directeur : Emmanuel Mbengué  
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou  
Directeur adjoint : Guillaume Pigasse  
Assistante : Marlaine Angombo

## IMPRIMERIE

Gestion des ressources humaines : Martial Mombongo  
Chef de service prépresse : Eudes Banzouzi  
Gestion des stocks : Elvy Bombete  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo  
Tél. : (+242) 05 629 1317  
eMail : imp-bc@adiac-congo.com

## INFORMATIQUE

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate  
Narcisse Ofoulou Tsamaka (chef de service), Darel Ongara, Myck Mienet Mehdi, Mbenguet Okandzé

## LIBRAIRIE BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Émilie Moundako Éyala (chef de service), Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali  
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville - République du Congo

## GALERIE CONGO BRAZZAVILLE

Directrice : Lydie Pongault  
Chef de service : Maurin Jonathan Mobassi.  
Astrid Balimba, Magloire NZONZI B.

## ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale  
www.lesdepêchesdebrazzaville.com  
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo /  
Tél. : 06 700 09 00 /  
Email : regie@lesdepêchesdebrazzaville.fr  
Président : Jean-Paul Pigasse  
Directrice générale : Bénédicte de Capèle  
Secrétaire général : Ange Pongault

## CONSERVATION DES AIRES PROTÉGÉES

## La rareté des financements inquiète les experts forestiers

**Le manque de moyens financiers freine les mécanismes de suivi des parcs nationaux et d'appui aux initiatives locales. D'où l'ouverture le 24 juillet, à Brazzaville, d'un atelier national destiné à valider le rapport diagnostic de la situation des aires protégées du pays.**

La rencontre regroupe les représentants des pouvoirs publics, du secteur privé et des leaders de la société civile militant en faveur de la conservation de la biodiversité, ainsi que les points focaux de la Commission des forêts d'Afrique centrale (Comifac), les partenaires onusiens et ceux de la Banque de développement d'Afrique centrale.

En effet, la République du Congo est l'un des six pays bénéficiaires d'un appui financier du Fonds pour l'environnement mondial (FEM IV) de plus de huit millions de dollars américains pour la mise en œuvre d'un projet régional par le Programme des Nations unies pour le développement, avec pour partenaire d'exécution la Comifac.

Malgré les efforts consentis

par la partie congolaise, a fait remarquer le directeur de l'économie forestière, Joseph Mouboulou, le financement mobilisé reste insuffisant. « *Le constat est que les financements des aires protégées sont largement en deçà des besoins réels. Il y a absence d'application et de suivi des plans de gestion et plans d'affaires s'il en existe. Le système de génération et de partage de revenus est improductif, y compris le cadre normatif et institutionnel nécessite un renforcement* », a-t-il déclaré.

Pour ce commis de l'État, la durabilité du financement du système des aires protégées dans son pays le Congo nécessite, entre autres, la mise en place des capacités des cadres institutionnels et des mécanismes modèles pour la viabilité financière à long terme des parcs nationaux. Celui-ci fait ainsi allusion aux parcs de Nouabalé-Ndoki, Konkouati-Douli, d'Odzala-Kokoua, ainsi qu'aux aires protégées transfrontalières du Lac Télé (Congo) et de la



La photo de famille des participants

Réserve de Mabali (RDC). Les résultats du projet régional sont de ce fait importants tant pour le pays que pour la sous-région, car les six pays du Bassin du Congo abritent près d'un quart des forêts tropicales du monde. Les écosystèmes forestiers et leurs ressources sont essentiels à la vie ainsi que les initiatives liées à la gestion

des parcs naturels qui soutiennent les moyens de subsistance durable et les conditions de vie sur la planète. Notons que le projet a été lancé en juin 2017 pour une durée de cinq ans. Cette initiative vise à relever le défi du financement des aires protégées au niveau local, national et régional. Elle vise également à améliorer

durablement le financement du système de ces parcs à travers la formation, la mise en place des cadres institutionnels et de mécanismes modèles pour assurer la viabilité financière à long terme des systèmes de gestion des aires protégées et des écosystèmes associés dans les six pays de la sous-région.

**Fiacre Kombo**

## CÉMAC

## Les réserves de change en hausse à la banque centrale

**Les réserves de change des pays de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cemac) ont connu une progression de 48% entre 2016 et 2018, a-t-on appris du gouverneur de la Banque des Etats de l'Afrique centrale (BEAC), Abbas Mahamat Tolli.**

L'augmentation des réserves de change est consécutive aux réformes économiques

et financières entreprises par les Etats de la communauté dans le cadre des pro-

grammes avec le Fonds monétaire international (FMI). En effet, sur six pays de la Cémac, cinq ont conclu des accords avec le FMI portant sur la facilité élargie de crédit. Il s'agit notamment de la République du Congo, de la République centrafricaine,

du Cameroun, du Gabon et du Tchad. La Guinée équatoriale, quant à elle, se trouve en phase de discussions avec le fonds en vue de la signature d'un programme.

La remontée de ces réserves à la banque centrale est également le fruit de la mise en œuvre au niveau de la communauté des nouveaux dispositifs réglementaires en matière de changes et des services de paiement.

« *En 2016, on était à près de 2400 milliards de francs CFA et aujourd'hui nous sommes au-delà du double, rien qu'au niveau du compte des opérations. Je ne parle pas de tout ce que nous avons comme réserves internationales* », a indiqué Abbas Mahamat Tolli.

Selon lui, le cadrage macroéconomique des Etats a été stabilisé à la faveur des bonnes pratiques en matière de gestion des finances publiques, les réformes au niveau des pays, les appuis budgétaires extérieurs.

« *La réglementation des changes a permis que les*

*banques cèdent de mars à juin 2019, 1378 milliards de francs CFA. Alors que pendant toute l'année 2018 on était à 605 milliards de francs CFA* », a-t-il expliqué.

Les pays de la Cémac ont été fortement secoués par la crise économique et financière née de la chute drastique des cours du pétrole sur le marché international. Cette situation avait entraîné la baisse des réserves à la banque centrale, ainsi que les déficits budgétaires dans les pays de la communauté dont les économies dépendent des exportations de l'or noir.

En ce qui concerne la rareté des pièces de monnaie dans la communauté, le gouverneur de la BEAC, également président de la Commission bancaire de l'Afrique centrale, a expliqué que cette situation était due à plusieurs raisons. Ainsi, a-t-il annoncé l'arrivée des commandes de pièces de monnaie en novembre prochain.

**Christian Brice Elion**



# Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 24 juillet 2019

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi 24 Juillet 2019 au Palais du Peuple, sous la très haute autorité de son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat.

Trois affaires étaient inscrites à l'ordre du jour, à savoir :

## **Deux projets de décret au titre du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation ; Une communication au titre du ministère des Finances et du Budget.**

La réunion du Conseil des ministres de ce jour a permis l'examen d'affaires dont le principal objet, pour ce qui concerne le ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation en premier lieu, a permis, à l'occasion de la gestion d'aléas inhérents au fonctionnement de quelques collectivités locales, de réaffirmer solennellement la volonté politique des plus hautes autorités de l'Etat de raffermir la décentralisation, afin d'aider à la consécration d'une gouvernance locale la plus proche possible des réalités vécues par nos populations.

La communication du ministère des Finances et du Budget a, quant à elle, consisté en la restitution des dispositions essentielles de l'accord conclu entre la République du Congo et le Fonds monétaire international le 11 juillet dernier.

Cette présentation globale dudit accord avait pour objet, au-delà des membres du Conseil des ministres, d'éclairer les Congolaises et les Congolais sur cette étape fondamentale pour notre devenir collectif immédiat, dont la bonne exécution permettra à notre pays de relancer avec force et vigueur sa Marche vers le Développement, de renouer avec une croissance fondée sur la diversification de son économie, et ce grâce à la restauration des grands équilibres macroéconomiques hélas rompus depuis quelques années.

Après ce propos introductif, entrons à présent dans le vif des textes et affaires examinés lors du Conseil des ministres de ce jour mercredi 24 juillet 2019.

### **I/- Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation**

Deux projets de décret portant respectivement, pour le premier, révocation du président du Conseil départemental de la Cuvette et, pour le second, révocation de la présidente du Conseil départemental des Plateaux.

Invité par le président de la République à prendre la parole, M. Raymond Zéphirin Mboulou, ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation a, d'emblée, rappelé aux membres du Conseil des ministres que notre Constitution proclame solennellement, en son article 1er que, je cite : « la République du Congo est un Etat de droit, souverain, unitaire et indivisible, décentralisé, laïc et démocratique », fin de citation.

Cette volonté politique, enracinée dans notre paysage juridique depuis plus d'une quinzaine d'années et sanctifiée par le souverain primaire lors du scrutin référendaire historique du 25 octobre 2015, oblige les pouvoirs publics à une vigilance constante afin de parer aux éventuels dévoiements ou dysfonctionnements dans la marche irréversible de notre pays vers une gouvernance proche des réalités et des besoins des populations.

C'est donc animés par cet état d'esprit que les pouvoirs publics, malgré les difficultés financières traversées par notre pays, ont permis la reprise du versement des subventions de l'Etat aux collectivités locales, ainsi que la rétrocession à celles-ci de la part des impôts locaux recouverts par le Trésor Public leur revenant.

Malgré ces efforts, le ministre Mboulou a déploré le fait que certains Conseils locaux voient leur fonctionnement contrarié par des dissensions internes telles qu'elles entravent leur fonctionnement normal et régulier. Cette situation concerne, en l'occurrence, les Conseils départementaux des Plateaux et de la Cuvette.

### **Le Conseil départemental des Plateaux**

La session ordinaire, commencée le 31 mai 2019, a été suspendue à l'issue de l'adoption, en plénière et à l'unanimité, du rapport d'une commission d'enquête recommandant la déchéance de tout le bureau exécutif dudit Conseil.

Ce rapport avait mis en exergue :

Les absences répétées et prolongées de la présidente du Conseil de son poste basé à Djambala, et ce malgré le rappel par le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de l'obligation de résidence, par lettre n°0310/MID/CAB du 12 avril 2019 ; La non tenue des réunions hebdomadaires du bureau, malgré le rappel sur leur périodicité fait par le ministre de

l'Intérieur et de la Décentralisation par lettre n°02/MID/CAB du 24 avril 2019 ; L'existence de dissensions internes au sein du bureau, situation qui empêche le fonctionnement normal et régulier de l'assemblée locale. Le ministre Mboulou a confirmé aux membres du Conseil des ministres la matérialité des manquements révélés, en particulier la non tenue des réunions sus évoquées ainsi que le refus de la présidente du Conseil de résider au chef-lieu, malgré les mises en demeure.

### **Le Conseil départemental de la Cuvette**

La session extraordinaire du Conseil départemental, convoquée le 30 avril 2019, a été suspendue le 5 mai 2019 à la suite de l'adoption d'un rapport d'une commission d'enquête appelant à la destitution du président, en relevant :

Les « faiblesses dans le style de management » du bureau du conseil ; L'existence de dissensions internes au sein du bureau exécutif, empêchant le fonctionnement normal et régulier de l'assemblée locale ; L'insubordination du vice-président et du secrétaire du bureau, se traduisant par des absences répétées et sans permission ; Le mauvais fonctionnement dudit bureau, se traduisant par l'absence de réunions hebdomadaires et la prise de décisions solitaires par le président, malgré la circulaire n°02/MID/CAB du ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation du 24 avril 2019 ; La paralysie de l'administration du Conseil du fait de la désertion du vice-président et du secrétaire, avec pour conséquence un état de grève larvée du personnel.

L'article 50 de la loi n°07-2003 du 6 février 2003 portant organisation et fonctionnement des collectivités locales dispose que, je cite : « Le président du conseil peut être révoqué de ses fonctions et du conseil départemental par décret en Conseil des ministres, sur rapport du ministre en charge de l'Administration du territoire et de la décentralisation : s'il empêche le fonctionnement normal et régulier de cet organe ; s'il est en rébellion vis-à-vis du pouvoir central ; s'il porte atteinte à la sûreté de l'Etat ; s'il met en péril les intérêts de la collectivité locale ; s'il trouble gravement l'ordre public. Dans ce cas, l'avis du Conseil est requis », fin de citation.

Réuni en Conseil de Cabinet le 11 juillet 2019, le gouvernement s'est prononcé pour la révocation des deux présidents de Conseil et a recommandé de requérir, conformément à la loi, l'avis des deux assemblées locales. Réunies en sessions extraordinaires le 17 juillet 2019 pour le département des Plateaux, et le 19 juillet 2019 pour le département de la Cuvette, les deux assemblées locales ont donné un avis favorable à la révocation des deux présidents.

C'est ainsi que le Conseil des ministres décide ce jour de :

Révoquer de ses fonctions M. François Joseph Olandzobo, président du Conseil départemental de la Cuvette, élu le 24 août 2017, pour avoir empêché le fonctionnement normal et régulier du Conseil et mis en péril les intérêts de la collectivité locale. Révoquer de ses fonctions Mme Blanche Akouala, présidente du Conseil départemental des Plateaux, élue le 24 août 2017, pour avoir empêché le fonctionnement normal et régulier du Conseil et mis en péril les intérêts de la collectivité locale ;

En outre, et conformément à la loi, le Conseil des ministres a chargé le ministre de l'Intérieur et de la Décentralisation de procéder à la convocation des Conseils départementaux de la Cuvette et des Plateaux, en session extraordinaire, pour une nouvelle élection.

Cette décision, par sa rigueur et sa valeur pédagogique générale, illustre la volonté des plus hautes autorités de l'Etat de donner, sans faiblesse aucune, toutes ses chances au processus de décentralisation, axe majeur de la gouvernance renouvelée

et proche de leurs besoins quotidiens voulue par les Congolaises et les Congolais.

### **II/- Ministère des Finances et du Budget**

Communication relative à l'accord du Fonds monétaire international en faveur de la République du Congo au titre de la Facilité élargie de crédit. Invité par le président de la République à prendre la parole en lieu et place de M. Calixte Nganongo, ministre des Finances et du Budget empêché, Mme Ingrid Olga Ghislaine Ebouka-Babackas, ministre du Plan et de l'Intégration régionale, a détaillé à l'attention des membres du Conseil des ministres le contenu de l'accord conclu entre le Fonds monétaire international (FMI) et la République du Congo, au titre de la Facilité élargie de crédit.

## Compte rendu du Conseil des ministres du mercredi 24 juillet 2019

La ministre Ebouka-Babackas s'est d'abord appesantie sur l'origine de la crise que connaît notre pays. Comme d'autres Etats de la sous-région, le Congo a d'abord connu une chute brutale des cours du pétrole brut à partir de 2014. Cet état de fait a entraîné une récession dès 2016, situation qui s'est aggravée en 2017 en s'étendant du secteur pétrolier vers le secteur non pétrolier, avant de se stabiliser courant 2018.

Cette crise a débouché sur une baisse drastique de l'activité dans des secteurs jusque-là porteurs de croissance. Accompagnée d'une réduction brutale des investissements publics, la crise a eu les conséquences, hélas habituelles, dans de telles circonstances, à savoir les difficultés des entreprises des secteurs jusque-là les plus dynamiques.

C'est dans ce contexte qu'au terme des conclusions du Sommet extraordinaire des chefs d'Etat des pays membres de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) confrontés aux mêmes problématiques, assises tenues le 23 décembre 2016, le Congo, comme ces autres Etats, a décidé de solliciter l'assistance du Fonds monétaire international.

Ainsi, cinq missions des services du FMI ont été reçues par les autorités congolaises entre 2017 et 2018, avant que notre pays n'adresse, le 31 juillet 2018 à Mme la directrice générale du Fonds, une première Lettre d'intention et un Mémoire de politique économique et financière. Cette démarche a permis la réalisation des deux dernières missions des services du FMI.

La première mission avait pour objet, en novembre 2018, de mettre à jour le cadrage macroéconomique ainsi que de procéder à l'évaluation de la mise en œuvre des repères structurels contenus dans le Mémoire de juillet 2018. La dernière mission, qui s'est déroulée du 30 avril au 08 mai 2019, visait en premier lieu la mise à jour du cadrage en prenant en compte la restructuration de la dette du Congo envers la Chine et, en second lieu, l'adoption d'un nouveau Mémoire de politiques économique et financière.

Ces ultimes réglages ont permis que, le 25 juin 2019, le Congo transmette aux services du FMI une seconde Lettre d'intention accompagnée du Mémoire de politiques économique et financière susmentionné.

Il convient de noter que ce Mémoire contient notamment 48 mesures principales dont la mise en œuvre a déjà été engagée par les autorités congolaises.

Ces démarches réalisées, le dossier du Congo a été enrôlé par le Conseil d'administration du FMI. Celui-ci s'est réuni le 11 juillet 2019.

Le Conseil d'administration du FMI a alors approuvé la demande du gouvernement congolais pour un programme de trois (3) ans soutenu par la Facilité élargie de crédit.

Cette approbation a été facilitée par l'adoption de mesures d'ajustement par notre pays, notamment la consolidation budgétaire, la restructuration de la dette et la mise en œuvre de réformes portant sur la gouvernance et la transparence, malgré un contexte économique difficile, notamment caractérisé par la volatilité des prix mondiaux du pétrole.

Le Congo doit notamment :

Restaurer la soutenabilité budgétaire grâce au renforcement accru de la gestion des finances publiques et la mobilisation des recettes intérieures, notamment du secteur non pétrolier, afin de dégager des ressources pour engager des dépenses de développement ; Finaliser la restructuration de la dette extérieure et mettre en œuvre un plan de remboursement des arriérés intérieurs ; Mettre en œuvre des réformes structurelles afin d'accélérer la diversification économique et atteindre une croissance durable et inclusive permettant la protection des dépenses sociales prioritaires en faveur de l'éducation, la santé et en faveur des groupes vulnérables ;

D'autre part, les autorités congolaises ont indiqué aux membres du Conseil d'administration du Fonds avoir résolument engagé les réformes susceptibles d'améliorer la gouvernance et la transparence

dans notre pays. Ainsi, et par exemple, la Haute autorité de lutte contre la corruption (HALC) dont les textes fondamentaux ont été adoptés sera bientôt opérationnelle, tandis que des mesures concernant l'amélioration du climat des affaires sont à l'étude.

Poursuivant son propos, la ministre Ebouka-Babackas a précisé aux membres du Conseil des ministres que cet ambitieux programme de redressement pourra compter sur des appuis budgétaires et des aides qui seront rendus disponibles par nos partenaires tant multilatéraux que bilatéraux, et ce à hauteur initiale de plus de 780 milliards de frs CFA annoncés, à savoir :

FMI : 259 milliards de frs CFA

Banque africaine de développement : 262 milliards de frs CFA

Banque mondiale : 171 milliards de frs CFA

République française : 89 milliards de frs CFA

Cette aide soutiendra de manière décisive les efforts conduits par notre pays pour rétablir les équilibres macroéconomiques et assainir nos finances publiques.

Après des échanges fructueux, qui ont vu intervenir plusieurs membres du Conseil des ministres, son Excellence, M. Denis Sassou N'Guesso, président de la République, chef de l'Etat, a pris la parole afin de mettre en perspective ce sujet essentiel pour le devenir immédiat de notre pays, en tirer des enseignements utiles et, enfin, tracer les grandes lignes de l'action attendue des pouvoirs publics à l'orée de la mise en œuvre de ce programme.

D'emblée, le chef de l'Etat a tenu à rendre hommage au patriotisme et à l'esprit de responsabilité du peuple congolais, lequel n'a pas cédé aux manœuvres et tentatives des forces négatives du dedans et du dehors pour faire échouer ces négociations. Il a rappelé aux membres du Conseil des ministres que cet accord, librement consenti et voulu par les pouvoirs publics, faisait immédiatement de ses conclusions une partie essentielle du programme du gouvernement de la République.

De ce fait, il a instruit les membres du gouvernement de prendre en mains et de s'approprier ce programme. Ainsi, le président de la République a invité le gouvernement à communiquer d'abondance sur ses termes de référence, à l'endroit du peuple comme à celui des forces vives de la Nation.

Dans un véritable « discours de la méthode », le chef de l'Etat a demandé au gouvernement de partager le contenu de ce programme avec la représentation nationale, afin que le Parlement, lieu privilégié d'expression du débat public, soit édifié sur les conditions de sa mise en œuvre. Il a également invité les pouvoirs publics à mobiliser les forces politiques ainsi que les partenaires sociaux afin de permettre à notre pays de relever le défi de son redressement.

Poursuivant son propos, le président de la République a instruit le gouvernement d'ouvrir et de mener dans les meilleurs délais des négociations avec les créanciers commerciaux extérieurs.

D'autre part, il a demandé au gouvernement de procéder à l'évaluation précise de la dette intérieure avec comme objectif, pour les pouvoirs publics, de s'engager, dès que les circonstances le permettront, à procéder à sa liquidation. Il s'agira également d'inciter les opérateurs économiques concernés à privilégier la réorientation des ressources ainsi récupérées vers des investissements susceptibles de relancer l'activité nationale.

Concluant son propos, le président de la République, chef de l'Etat, s'est montré convaincu du fait que notre pays réussirait à atteindre les objectifs ainsi visés, et ce malgré le caractère multidimensionnel et parfois complexe des mesures à mettre en œuvre.

Il a invité les pouvoirs publics à insuffler cette conviction forte et cet esprit de conquête aux Congolaises et Congolais, dont il ne doute pas de la détermination à accompagner l'Etat dans son œuvre de redressement.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le président de la République a alors levé la séance.

Commencée à 10h00, la réunion du Conseil des ministres a pris fin à 12h00.

Fait à Brazzaville, le 24 Juillet 2019

**Thierry Lézin Mougalla/-**  
**ministre de la Communication et des médias**  
**Porte-parole du gouvernement.**

## REPUBLICQUE DU CONGO

## MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

## PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE COMMERCIALE

## UNITE NATIONALE DE COORDINATION DU PROJET

**APPEL A PROPOSITION POUR LE FINANCEMENT DES PLANS D'AFFAIRES DES GROUPES DE PRODUCTEURS ET DES MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES AGROINDUSTRIELLES POUR L'ANNEE 2019**

Conformément à l'Accord de financement du 20 septembre 2017, entre la République du Congo et l'Association Internationale de Développement, Groupe Banque mondiale, l'Unité Nationale de Coordination du Projet d'Appui au Développement de l'Agriculture Commerciale (PDAC) invite les groupes de producteurs (groupements, coopératives) et les micro, petites et moyennes entreprises agroindustrielles des districts, villes et communes du Congo à déposer leurs idées ou propositions de projets auprès des prestataires de montage affectés dans leurs localités respectives.

Les plans d'affaires à financer concernent la production, la transformation, la commercialisation et les services à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche. Ils seront financés par un système de fonds à coûts partagés associant une subvention de l'Etat, à travers le PDAC, à un apport de 10%, pour les groupes de producteurs et de 50%, pour les micro, petites et moyennes entreprises agroindustrielles.

La proposition du projet à soumettre au prestataire comprend les éléments suivants :

**a) Pour les groupes de producteurs :**

- une fiche de manifestation d'intérêt remplie et accompagnée d'une photocopie de l'agrément définitif ou provisoire et de la liste des membres comprenant noms, prénoms, numéros de téléphones et signatures.

**b) Pour les micro, petites et moyennes entreprises agroindustrielles :**

- une fiche de manifestation d'intérêt remplie et accompagnée d'une copie du registre du commerce et du crédit mobilier (RCCM) ou tout autre document en tenant lieu et d'une copie de la pièce d'identité du représentant légal.

**c) Pour les populations autochtones :**

- une fiche de manifestation d'intérêt remplie et accompagnée d'une liste des membres comprenant noms, prénoms et signatures et d'une note du chef de village ou autre autorité attestant leur résidence dans le village.

Sur la base des fiches de manifestation d'intérêt obtenues gratuitement auprès du chef de secteur agricole, des spécialistes individuels de montage, élaboreront les plans d'affaires ou microprojets et les remettront aux bénéficiaires.

Les bénéficiaires eux-mêmes déposeront les plans d'affaires, sans aucun paiement, auprès du représentant de l'organisme indépendant de leurs districts, villes ou communes respectifs.

Les plans d'affaires sélectionnés par l'organisme indépendant seront présentés à une commission de validation comprenant les représentants de l'administration et du secteur privés. Les plans d'affaires non sélectionnés seront notifiés avec motifs de rejets par le PDAC.

Les postulants dont les plans d'affaires seront validés signeront une convention de financement avec le PDAC et recevront des fonds pour l'exécution de leurs plans d'affaires.

Le calendrier de la campagne de financement des plans d'affaires 2019 se présente comme suit :

- Retrait des fiches à manifestation d'intérêt auprès des chefs de secteurs agricoles: du 25 juillet au 5 août 2019 ;
- Dépôt des fiches à manifestation d'intérêt auprès des prestataires de montage: du 5 au 20 août 2019 ;
- Montage des plans d'affaires : du 10 août au 25 septembre 2019 ;
- Remise des plans d'affaires au représentant de l'organisme indépendant : du 26 septembre au 2 octobre 2019 ;
- Analyse et sélection des plans d'affaires : du 3 octobre au 2 décembre 2019 ;
- Validation des plans d'affaires : du 10 au 15 décembre 2019 ;
- Notification des bénéficiaires : du 16 au 18 décembre 2019 ;
- Signature des conventions de financement : du 20 décembre 2019 au 18 mars 2020.

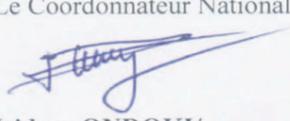
Toutes les opérations ci-dessus indiquées se feront sans aucun paiement par les bénéficiaires qui sont invités à signaler tout comportement contraire au 068588888 ou par courriel (pdacmaep@gmail.com) ou à toute autorité du ministère en charge de l'agriculture.

Le budget prévisionnel de financement des plans d'affaires 2019 est évalué à 5 milliards de FCFA.

Pour toute information complémentaire, les personnes intéressées sont invitées à contacter les directeurs départementaux de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche et les chefs de secteurs agricoles de leurs districts, villes ou communes respectifs. Les antennes du PDAC peuvent être saisies à Pointe Noire, à Nkayi, à Kinkala, à Ngo et à Ouesso.

Fait à Brazzaville, le 24 juillet 2019

Le Coordonnateur National du PDAC,



Isidore ONDOKI/-



## Brèves

### Algérie

En Algérie, les langues administratives sont traditionnellement l'arabe et le français. Mais le ministre de l'Enseignement supérieur affirme, depuis plusieurs semaines, que la langue française n'est pas utile et qu'il souhaiterait qu'elle soit remplacée par l'anglais. Tayeb Bouzid, qui ne semble pas vouloir s'arrêter là, a pris une première décision : utiliser plus d'anglais dans les universités au détriment du français. Les en-têtes des documents officiels devront désormais être écrits en arabe et en anglais. Le français est enseigné dès l'école primaire, et une partie des filières universitaires sont dans cette langue.

### Gambie

Auditionnés, le 23 juillet, par la commission vérité et réconciliation, deux anciens membres de la garde présidentielle de Yahya Jammeh ont reconnu avoir participé à l'exécution de migrants sur ordre de l'ancien chef de l'État gambien. Les faits remontent à juillet 2005. Cinquante-six migrants, en majorité des Ghanéens, mais aussi des Sénégalais, des Ivoiriens, des Nigériens et des Togolais, sont exécutés sommairement. Solo Bojang était le commandant de cette unité. Sanna Manjang, déserteur de l'armée, en fuite, a été accusé par un autre « jungler », Malick Jatta, d'avoir participé à l'assassinat, en 2004, du journaliste Deyda Hydar.

### Libye

Le Gouvernement d'union nationale affirme avoir repoussé une « grande offensive » au sud de la capitale. L'Armée nationale libyenne (ANL) du maréchal Haftar, qui mène depuis, le 4 avril, une offensive pour conquérir Tripoli, parle de son côté d'avancée sur plusieurs fronts, tout en intensifiant les frappes aériennes. Elles visent les positions des milices pro-Gouvernement d'union nationale (GNA) à Tripoli et à Gharyan. Les déclarations officielles en provenance de Tripoli n'en finissent plus de se contredire. Chaque camp impliqué dans cette guerre affirme que les combats de ses dernières heures tournent en leur faveur. L'ANL dit se préparer à l'assaut final pour contrôler la capitale. Le GNA, dirigé par Fayez el-Sarraj, a fait part de son inquiétude. Il demande à nouveau à la communauté internationale d'intervenir.

### Soudan

L'accord de partage du pouvoir signé, le 17 juillet, avait entraîné des divisions, alors que civils et militaires doivent aussi signer une charte constitutionnelle qui doit officiellement lancer la transition jusqu'à des élections. Les Américains poussent pour qu'au final un pouvoir civil émerge et que le dialogue se poursuive jusqu'à une signature définitive. Ils ne voient pas forcément d'un bon œil les divisions apparues après l'accord de partage du pouvoir. La coalition civile a envoyé des représentants à Addis-Abeba

pour négocier avec les groupes armés du Darfour qui ont tous rejeté le document. En attendant, ce sont bien les militaires qui contrôlent le pays. Malgré le massacre du 3 juin perpétré par les miliciens des Forces de soutien rapide (FSR), leur chef Hemeti est toujours un personnage de premier plan. Une immunité des personnes en fonction est en négociation. Une commission d'enquête doit être mise sur pied.

### Mali

Le gouvernement a décidé de régler une partie de la facture de la dette intérieure, soit 103 milliards FCFA. Une décision perçue comme une bouffée d'oxygène pour les fournisseurs nationaux. Avec cette enveloppe, « tous les mandats/arriérés de 2018 seront payés ». Dans les détails, plus de 10 milliards FCFA de créances comprises entre 101 et 200 millions seront payés. 6 milliards de créances entre 201 et 300 millions sont également concernés. Presque la même enveloppe a été prévue pour satisfaire les entreprises détenant des créances comprises entre quatre cent-un et cinq cents millions. L'Etat malien, dans le cadre de cette opération d'apurement, va distribuer plus de 19 milliards aux créanciers dont les montants sont inférieurs à 1 milliard, mais supérieurs à 500 millions. Le gros lot, 59 milliards, revient aux fournisseurs dont les créances sont supérieures au milliard.

### Gabon

Le FMI estime que les exonérations fiscales accordées aux entreprises de la zone économique à régime privilégié de Nkok sont inefficaces. Les dépenses fiscales sont générées par la renonciation délibérée par l'État de certaines recettes fiscales en vue d'encourager l'investissement dans des secteurs. Selon les données de la comptabilité nationale, sur la période 2016-2017, les dépenses fiscales accordées aux entreprises dans le pays se sont élevées à 156,59 milliards de FCFA. Mais, à l'épreuve des faits, les investissements escomptés du fait des gains fiscaux concédés aux entreprises tardent à être réalisés. Ce qui amène plusieurs observateurs notamment les partenaires techniques et financiers à douter de l'efficacité de cette démarche.

### Cameroun

Le Cameroun et la Suisse s'activent pour mettre fin à la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et prévenir la fraude et d'évasion fiscales entre les deux pays en vue de favoriser l'investissement. En cas de conclusion d'un accord entre les parties, les impôts payés dans l'un des pays par une entreprise présente sur les deux territoires sont pris en compte dans l'autre pays. Ce qui va entraîner une réduction des charges fiscales au profit des entreprises concernées par l'accord.

Le ministre des Finances (Minfi), Louis Paul Motaze et l'ambassadeur de Suisse au Cameroun, Pietro Lazerri, ont coprésidé, le 22 juillet, à Yaoundé, le deuxième round des négociations en vue d'éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et prévenir la fraude et l'évasion fiscales entre les deux pays.

*Josiane Mambou Loukoula*

## INVITATION A SOUMISSIONNER

### N°001/ECG/DG/2019

## SERVICES DE CONSEILS POUR L'EVALUATION ET LA CESSION DE DEUX IMMEUBLES ACQUIS PAR ADJUDICATION

Ecobank Congo informe les sociétés de gestion immobilière que la date limite de dépôt de dossiers relatifs à l'invitation à soumissionner n°001/ECG/DG/2019 est repoussée au 31 Juillet 2019 à 15h00.

Les entreprises intéressées sont invitées à retirer le cahier de charges aux adresses ci-après :

Brazzaville :

ECOBANK-CONGO

3ème Etage de l'Immeuble de l'ARC

City Center

Pointe Noire :

ECOBANK-CONGO

Secrétariat de l'Agence Atlantic

Hôtel Atlantic Palace

Nous restons dans l'attente de votre proposition et vous remercions de l'intérêt que vous portez à cet appel d'offres.

**FAIT À BRAZZAVILLE, LE 22/07/2019.**

**LA DIRECTION GÉNÉRALE**

## DIASPORA

## Agnès Ounounou récompensée en Suisse et au Sénégal

En l'espace d'une semaine, Agnès Ounounou inscrit, par deux fois, son nom parmi les activistes de la diaspora congolaise en vue. Des récompenses à point nommé au moment où le président Emmanuel Macron installe un dispositif des interlocuteurs entre la diaspora et l'Afrique.

La présidente de l'association Diaspora Congo Brazzaville, en sigle DCB, s'est vu remettre,



Agnès Ounounou auprès de la diaspora congolaise au Sénégal

en l'espace d'une semaine courant juillet, en premier lieu un Prix en Suisse puis un autre au Sénégal. Des récompenses qui viennent couronner les actions menées jusqu'alors par cette Congolaise particulièrement attentive à créer, entretenir et renforcer les liens de solidarité et de fraternité entre ses compatriotes de la diaspora. Au fil des années depuis la date de création de la DCB le 25 février 2012, Agnès Ounounou s'évertue, à chacune de ses initiatives, à trouver le moyen de structurer la communauté congolaise dispersée. A son avis, une cartographie géographique et socio-professionnelle doit être mise en place. « C'est la première condition pour mutualiser les compétences et les énergies créatrices des Congolais de l'étranger », prévient-elle.

Elle insiste sur cet aspect de structuration. « Car, assure-t-elle, ce n'est qu'à ce titre que nous pourrions, par la suite, les mettre au service des actions à mener pour contribuer durablement au développement économique, social et culturel de notre pays ».

A propos des prix, celui de Suisse a élevé la Congolaise au rang de diplômée au mérite « Maman Diaspora ». Ce « prix de la grande dame », décerné par le Lobbying noir, stipule les instructions suivantes : « Pour avoir posé des actions sociales et humanitaires envers sa communauté par sa patience, son dévouement et son grand amour ».

Au Sénégal, le 19 juillet, le Comité Miss Congo Diaspora Sénégal a emboîté le pas aux compatriotes de Suisse. En tant que marraine, elle a reçu le prix d'honneur pour son importante contribution lors de la 3e édition de Miss Congo Diaspora Sénégal.

En marge de ces distinctions, dès son retour à Paris, Agnès Ounounou s'est appliquée à préparer reprendre son bâton de pèlerin pour la poursuite de « la Caravane des voix de la diaspora ». Ce projet avait démarré en avril dernier au Sénégal. Le périple s'est poursuivi au Maroc et en Suisse et continue très bientôt en Italie. L'objectif, fédérer les Congolais de l'étranger où qu'ils se trouvent.

Au moment où la France, au plus haut de ses instances s'intéresse à la diaspora noire, Agnès Ounounou se dit prête à contribuer aux différentes réflexions menées pour la mise en place des passerelles entre la Diaspora, la France et les pays d'Afrique subsaharienne où très souvent l'amalgame sur la politique de migrations nous contraint à l'écart de sphères de décisions « Pourtant, nous sommes les premiers acteurs, une réserve de ressources humaines inexploitées pour le développement durable de nos pays respectifs d'origine », constate-t-elle.

Marie Alfred Ngoma

## LUTTE CONTRE LE VIH/SIDA

## Plus de 23 millions de personnes ont accès aux antiretroviraux

Les progrès ralentissent en matière de réduction des nouvelles infections à VIH, de réduction du nombre de décès liés au sida et d'élargissement de l'accès au traitement, avertit la directrice exécutive par intérim de l'Onusida, le 23 juillet, au siège de l'ONU, se basant sur le dernier rapport de l'agence.

« On s'imagine que le sida est arrivé à sa fin, mais ce n'est pas le cas. En 2018, nous constatons toujours une augmentation de nouvelles infections et quelque 770 000 morts liées au sida. Donc, c'est loin d'être terminé et la complaisance et l'idée que l'épidémie est terminée freine les progrès que nous avons menés à bien dans le monde », a expliqué Gunilla Carlsson, directrice exécutive par intérim de l'Onusida. Quelque 23,3 millions de personnes à travers le monde ont accès à un traitement antirétroviral qui leur permet de s'épanouir et vivre pleinement, s'est félicitée Gunilla Carlsson, signalant toutefois qu'environ quinze millions de personnes attendent toujours d'accéder au traitement, dont la moitié des enfants qui en ont besoin. « Les populations-clés, qui constituent désormais 54% des nouvelles infections, les consommateurs de drogues injectables, les homosexuels et les hommes qui ont des rapports sexuels avec des hommes, les transgenres, les personnes faisant commerce du sexe et les prisonniers n'accèdent toujours pas aux services et aux soins », a-t-elle précisé, attribuant notamment cette lacune à la stigmatisation et la discrimination. Selon la directrice par intérim, la lutte contre le VIH-sida est à un « moment précaire » où certains pays connaissent des progrès impressionnants alors que d'autres connaissent une hausse du nombre d'infec-

tions liées au VIH et des décès liés au sida notamment en Europe de l'Est, en Asie centrale, au Moyen-Orient et en Afrique du Nord.

Pour la première fois, les ressources mondiales disponibles pour la lutte contre le sida ont considérablement diminué. « S'ajoute à cela qu'en 2018, les ressources disponibles ont chuté de près d'un milliard de dollars, et il existe un manque de financement de 7 milliards de dollars à ce jour », a déploré Gunilla Carlsson.

Selon la cheffe par intérim de l'Onusida, les données du dernier rapport sont profondément inquiétantes et démontrent « qu'il ne sera pas possible de mettre fin au sida à moins d'investir de façon intelligente et adéquate ». « Nous avons besoin de nous concentrer sur les gens avant tout et non sur les maladies ; et nous devons donner des feuilles de route aux populations et dans les endroits qui ont été laissés pour compte », a expliqué Gunilla Carlsson, prônant une riposte basée sur les droits de l'homme. « Les investissements doivent être accélérés, car nous savons ce qui fait la différence : mettre les communautés au cœur de la riposte, répondre à ceux qui sont vraiment à risque », a-t-elle précisé.

Même si des efforts ont été déployés, le monde est loin de réaliser l'objectif de réduire le nombre d'infections à 500 000 d'ici 2020. Pour y parvenir, il faudrait, à en croire la cheffe de l'Onusida par intérim, « réduire les infections de 70% au cours des dix-huit prochains mois. Ce qui n'a jamais été fait auparavant », a-t-elle indiqué, en soulignant la nécessité d'un leadership politique.

Josiane Mambou Loukoula

Inscrivez-vous dès maintenant

[ubagroup.com/marketplace](http://ubagroup.com/marketplace)

UBA Marketplace à Abuja.

#UBAMarketplace19 #TEFForum19

**Vous êtes créateurs de mode ou d'accessoires, designers, photographes, créateurs de produits de soin ou alimentaires ? N'hésitez pas !** Inscrivez-vous en ligne à la foire organisée par la banque UBA à Abuja (Nigeria), les 26 et 27 juillet pour avoir la chance de bénéficier d'un voyage tous frais payés et d'un stand gratuit sur place. C'est pour vous, l'occasion rêvée de faire découvrir vos produits à un public hétéroclite, composé de jeunes entrepreneurs comme vous, mais aussi de potentiels investisseurs et partenaires venus des quatre coins de l'Afrique pour assister au forum de la Fondation Tony Elumelu.

À l'origine, la Fondation Tony Elumelu organise chaque année un forum pour réunir les lauréats de son programme de financement au Nigeria. Son

promoteur, l'homme d'affaire Tony Elumelu, Président du groupe UBA entre autres, a eu pour ambition en la créant, d'aider 1000 jeunes africains par an à bénéficier d'un accompagnement financier de 10.000 dollars et d'un programme de formation pour lancer un business viable.

Depuis le lancement du projet en 2015, ce sont plus de 7000 jeunes qui ont été sélectionnés dans toute l'Afrique et qui ont été financés par la Fondation et ses partenaires. Le dernier en date à s'associer au projet est le PNUD (Programme de développement des Nations Unies). Au Congo en 2019, 15 jeunes porteurs de projets ont eu la chance d'être choisis et suivent désormais une formation depuis avril 2019.

**Gagner un voyage pour vendre ses produits dans une grande foire internationale. Avec UBA, c'est possible !**

En marge de ce forum, considéré comme le plus grand rassemblement annuel d'entrepreneurs, de décideurs politiques et de chefs d'entreprise africains, va se tenir le « UBA Marketplace ». Comme son nom l'indique, c'est une foire organisée par la banque UBA qui va permettre à des entrepreneurs des 20 pays où elle est implantée, qu'ils soient bénéficiaires du programme de la Fondation Tony Elumelu ou pas, de participer à l'évènement.

Sur place, ils pourront commercialiser leurs produits, mais surtout se créer un réseau qui ira au-delà des frontières de leur pays. Le projet « UBA Marketplace » respecte ainsi l'idéologie afrocapitaliste du Président du groupe UBA, Monsieur Tony Elumelu, dans l'optique de permettre aux entrepreneurs africains d'échanger pour s'inspirer les uns des autres, collaborer et devenir plus forts ensemble afin de développer l'Afrique.

**Si vous partagez cette ambition, rejoignez-nous en vous inscrivant sur le site en ligne créé à cet effet : [www.ubagroup.com/marketplace](http://www.ubagroup.com/marketplace)**

## AVIS DE VENTE

Domaine de 30 ha, situé au village koumi (terre mpière) sur la route De Malouka à 45km de Brazzaville titre foncier n°43584  
 Pour tout renseignement  
 066511715/055682827  
 Un prix très Abordable

## NÉCROLOGIE

La Chambre nationale des notaires du Congo a la tristesse de porter à la connaissance des notaires du Congo, à la grande famille de la justice ainsi qu'aux parents, amis et connaissances du décès de maître Henriette Arlette Lucie Galiba, notaire à Brazzaville, survenu à Ouagadougou (Burkina-Faso) le lundi 22 juillet 2019.  
 Ladite chambre présente ses condoléances les plus attristées à la famille biologique de l'illustre disparue.



**Maître Sandra Célia M'Batchi-Dhello Boubag, Notaire à Pointe-Noire, en son Etude sise Avenue Charles De Gaulle (Au dessus de JAKHANE à côté du restaurant JAIPUR en diagonal de PARK N SHOP), Boite postale 1161, Téléphone (242) 05.523.85.38 ; 06.631.74.01**

## INSERTION LEGALE

Aux termes de l'acte portant procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date à Pointe-Noire du cinq juin deux mille dix neuf, de « SOCIETE CIVILE IMMOBILIERE » en sigle « S.C.I KOUILOU » dont le siège social est sis immeuble GETMA CONGO, route du Port, Pointe-Noire, République du Congo, immatriculée au Registre de Commerce et du Crédit Mobilier tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro CG/PNR/13 D 59 reçu en dépôt par le Notaire ci-dessus nommé en date à Pointe-Noire du dix huit juillet deux mille dix neuf, suivant Folio 133/55, N°6005, il a été résolu, en premier lieu, de la réduction du capital social initialement fixé à 1.082.329.000 Francs CFA pour le ramener dorénavant à 440.617.581 Francs CFA; en second lieu, de la modification corrélative des statuts.  
 Ainsi que l'exige l'ordre public, le Procès-verbal dont s'agit a été l'objet d'un dépôt, le vingt trois juillet deux mille dix neuf, au Greffe du Tribunal de Commerce de Pointe-Noire sous le numéro 19 D 961.  
 Par la même occasion, inscription au Registre de commerce et du Crédit Mobilier de la résolution ci-dessus a été effectuée.

**Pour avis,  
 Le notaire.**

**Ambassade des Etats-Unis d'Amérique  
 Brazzaville, République du Congo**

### VENTE PUBLIQUE

L'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique porte à la connaissance du public qu'elle organise une vente aux enchères spéciale le samedi 27 Juillet 2019 dans l'enceinte de son entrepôt sis, rue Léon Jacob face Société AFRIC à MPILA. La vente commencera à 9h00.

Les biens suivants seront mis en vente:

- Des meubles de maison et de bureau
- Des appareils électroménagers (climatiseur, aspirateur, congélateur, réfrigérateur, cuisinière, micro-ondes, bouilloire, cafetière, fer à repasser, machine à laver, machine à sécher...)
- Des équipements informatiques (ordinateurs, imprimantes...)
- Des matériaux de construction
- Des groupes électrogènes
- Des véhicules

Toutes les personnes intéressées sont priées de se rendre au lieu indiqué ci-dessus, le Jeudi 25/07/2019 et Vendredi 26/07/2019 de 9H00 à 18H00 pour visiter les articles et prendre connaissance des conditions de vente.  
 N.B. Tous les participants devront passer par le contrôle de sécurité pour avoir accès au lieu de la vente.

MODE DE PAIEMENT: ESPECES (Fcfra Uniquement) SUR PLACE!!!

## PROGRAMME DE LA CÉRÉMONIE SOLENNELLE D'HOMMAGE À LA MATRIARCHE FERNANDE POUABOUD, VEUVE LAMBERT BAYONNE

Mercredi 24 juillet 2019

13h30 : départ du cortège familial pour la morgue municipale

15h30 : départ de la morgue municipale de Pointe-Noire pour le domicile familial (Résidence Jean Théodore Pouaboud) à Mpita

16h00 : arrivée du cortège funèbre au domicile familial

17h00 : recueillement et témoignages

20h00 : grande veillée avec animation culturelle

Jeudi 25 juillet 2019

9h00 : recueillement

12h 00 : départ de la dépouille pour la paroisse Saint François à Fouck's

13h00 : messe de requiem

15h00 : départ pour le cimetière familial de Bilala

16h30 : retour au lieu de la veillée

17h30 : fin de la cérémonie.



LES DÉPÊCHES  
 DE BRAZZAVILLE

LIBRAIRIE  
 LES MANGUIERS

## INVITATION

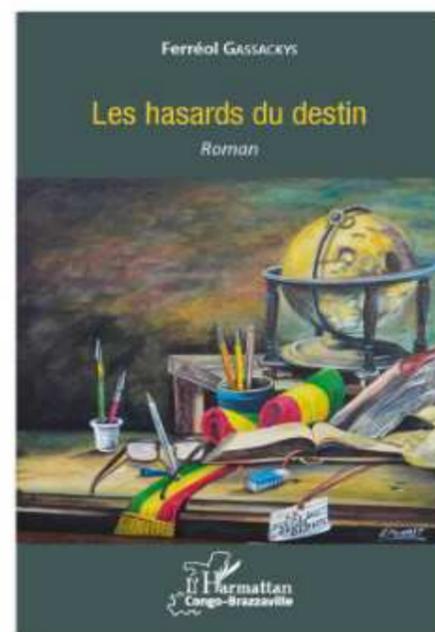
**Ferréol Gassackys** vous convie à la présentation  
 dédicace de son livre : « *Les hasards du destin* »

Lieu : Librairie Les Manguiers (Les Dépêches de Brazzaville)

Date : samedi 27 juillet 2019

Heure : 10 h 00

Contact : +242 06 666 84 94



## DÉVELOPPEMENT

## L'aide affectée au commerce favorise la diversification de l'économie

**L'utilisation de l'aide au développement pour le renforcement des capacités commerciales des pays pauvres facilite la diversification de l'économie des pays et contribue à l'émancipation économique de la population marginalisée, mais les progrès en la matière demeurent inégalement répartis sur le plan géographique, selon le dernier rapport de l'OCDE et de l'Organisation mondiale du commerce(OMC) sur l'aide pour le commerce.**

Le rapport Aid for Trade at a Glance 2019: Economic diversification and empowerment indique que, sur les quatre-vingt-huit pays en développement ayant pris part à l'exercice de suivi, quarante-sept (principalement situés en Afrique) ont déclaré avoir progressé dans la diversification de leur économie depuis le lancement, en 2006, de l'initiative Aide pour le commerce de l'OCDE et l'OMC, ce que confirment les statistiques commerciales.

La majeure partie des avancées réalisées a été observée dans le secteur de l'agriculture, suivi par celui des services et par l'industrie. Les pays qui peinent toujours

à tirer parti du commerce international pour diversifier leur économie sont les moins avancés, ou les petits États insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et ceux qui sont tributaires des ressources naturelles ou dévastés par un conflit.

«L'aide pour le commerce est efficace. Elle produit de réels effets là où elle est le plus nécessaire», a déclaré le secrétaire général de l'OCDE, Angel Gurría, lors de la présentation du rapport, à l'occasion de l'examen global 2019 de l'aide pour le commerce, organisé à l'OMC, à Genève.

«Cela dit, le chemin de la diversification de l'écono-

mie est rendu plus complexe par la faible croissance du commerce et le recul de l'IDE. La montée des tensions commerciales et du protectionnisme est préjudiciable aux perspectives de croissance, et lorsque le commerce fondé sur des règles régresse, ce sont les pays et les populations les plus vulnérables qui sont le plus durement touchés», a-t-il renchéri.

Les rapports précédents ont toujours montré que l'aide pour le commerce constituait un puissant moteur du développement économique, tant au niveau microéconomique que macroéconomique, car elle crée les conditions nécessaires pour faire du commerce un stimulant de l'investissement et une source d'emplois nouveaux.

Le rapport 2019 indique que la réalisation des objectifs spécifiques - et complémentaires - que sont la diversification et l'accèsion des petites entreprises, des jeunes

et des femmes aux moyens de participer au commerce et d'en tirer avantage, sera essentielle pour assurer la concrétisation des Objectifs de développement durable.

Selon ce rapport, des montants de quatre cent cinquante milliards USD d'aide publique au développement (APD) et de trois cent quarante-six milliards USD de prêts concessionnels ont été utilisés depuis 2006 pour stimuler le commerce dans les pays en développement, à travers l'investissement dans des domaines tels que les infrastructures, la réglementation ou les moyens d'accéder à l'assistance technique. De plus, les engagements d'APD et de prêts des pays donateurs ont représenté cent milliards USD en 2017, et l'aide entre pays en développement, neuf autres milliards USD. On a constaté que chaque dollar des États-Unis investi dans l'aide pour le commerce suscitait des exportations d'une valeur de

huit USD dans les pays en développement et de près de vingt USD dans les pays les moins avancés, selon le pays et le type d'investissement.

Des échanges commerciaux ouverts et fondés sur des règles contribuent au bien-être au niveau mondial en facilitant la diffusion des biens, des services, de la technologie et des connaissances, encore que beaucoup de pays en développement restent confrontés à de nombreuses contraintes du côté de l'offre. Au cours des trente dernières années, cinq pays sont sortis de la catégorie des pays les moins avancés. Deux autres - le Vanuatu et l'Angola - sont en bonne voie pour y parvenir en 2020-21 et dix autres encore progressent dans cette direction à un rythme satisfaisant. En revanche, pour trente-cinq autres des pays les moins avancés, les progrès sont faibles.

Noel Ndong

## COOPÉRATION

## La Cicos vulgarise le Manuel de notification

**Un appel a été lancé aux acteurs étatiques en vue de soutenir les projets concernés par le Manuel.**

C'est dans ce cadre que la secrétaire générale de la Commission internationale du Congo-Oubangui-Sangha (Cicos), Judith Enaw Efundem Agborn, a eu une séance de travail, les 22 et 23 juillet à Brazzaville, avec

Efundem Agborn a invité les deux membres du gouvernement à soutenir la Cicos dans sa mise en œuvre et l'appropriation même de ces documents.

A l'issue de la rencontre, la secrétaire générale de la Cicos s'est dite satisfaite de l'entretien avec les deux ministres. «Ils sont contents pour voir qu'il y a des outils que la Cicos produit pour appuyer les Etats. Je

les tiroirs», s'est-elle réjouie.

Lorsqu'un Etat membre de la Cicos souhaite réaliser un projet hydraulique susceptible de modifier de manière significative les caractéristiques des eaux partagées, il doit préalablement requérir l'approbation des autres Etats membres. Le Manuel de notification préalable des mesures projetées est un document guide par lequel cette approbation

## DÉFENSE ET SÉCURITÉ

## Oumarou Namata Gazama aux commandes du G5 Sahel

**En récompense des grandes actions et opérations d'offensives menées avec brio, le chef d'état-major adjoint de l'armée de terre du Niger a été choisi, le 23 juillet, pour être à la tête du G5 Sahel.**

Le nouveau chef qui remplace le général mauritanien, Hanena Ould Sidi, ayant occupé le poste depuis un an, est né en 1963 à Koutoubou, dans la région de Dosso.

De simple soldat en 1985 au grade de général de brigade, depuis janvier 2018, il a gravi tous les échelons de l'armée. Car, l'heureux promu fait partie de la crème de l'armée nigérienne.

Après ses études et ses cours de perfectionnement en France, il a encore poursuivi ceux d'état-major en Chine et au Nigeria, à l'école de guerre. Il est aussi titulaire d'un master en études stratégiques de guerre.

En effet, dans son actif, cet officier a eu aussi à commander plusieurs escadrons blindés à Niamey, Zinder et dans les montagnes du nord du Niger. Et, après la débâcle de l'armée à Bosso, dans le lac Tchad en 2016, c'est à lui que l'état-major des forces armées nigériennes aurait fait appel pour mettre fin à ces attaques, infligeant d'énormes pertes aux éléments de Boko Haram. Il serait également celui qui aurait mis fin à la mutinerie des soldats de Diffa et réussi l'une des plus grandes offensives meurtrières contre Boko Haram, notamment en sa qualité de chef d'état-major tactique de la zone de défense numéro cinq de Diffa.

Rock Ngassakys



Photo de famille

Arlette Soudan Nonault et Fidèle Dimou, respectivement ministre du Tourisme et de l'Environnement et ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande. Au cours de la séance, Judith Enaw

pense que, pour nous, la mission est accomplie, parce que c'est ça qu'on voulait pour avoir un engagement politique de haut niveau, pour que les documents et les outils élaborés par la Cicos ne demeurent pas dans

est obtenue. Et il donne forme à l'obligation d'information, de déclaration et de consultation réciproque faite aux Etats membres de la Cicos.

Guillaume Ondzé

## FORUM INVESTIR EN AFRIQUE

# La Banque mondiale souhaite une forte participation du secteur privé congolais

**Une délégation de la Banque mondiale (BM) conduite par sa représentante au Congo, Korotoumou Ouattara, a échangé, le 24 juillet à Brazzaville, avec le président de la chambre de commerce, Paul Obami, sur l'implication des opérateurs économiques locaux à l'évènement afin de booster l'économie nationale.**

« Le but de cette rencontre est de mettre l'accent sur le secteur privé pour la croissance de l'économie. Nous sommes venus sensibiliser le président de la chambre de commerce pour nous assurer qu'il y aura une grande participation du secteur privé à cette occasion », a indiqué Korotoumou Ouattara, au sortir de la rencontre.

Elle a souligné que le Forum investir en Afrique sera une occasion pour le secteur privé congolais de tirer profit

des opportunités qui s'offriront à lui. Co-organisé par le groupe de la BM et la Chine, la manifestation se tiendra du 10 au 12 septembre dans la capitale congolaise. « Le partenariat public-privé et le climat des affaires », tel est le thème retenu pour l'évènement.

Ce forum a pour objectif de promouvoir la diversification des économies africaines et la création d'emplois essentiels pour l'avenir du continent. Il vise également à attirer l'investissement privé et public d'Afrique afin d'accompagner le Congo dans la mise en œuvre de ses projets structurants.

Pour le président de la chambre de commerce, Paul Obami, la rencontre est ouverte à tous les secteurs tant privé que public. La participation des partenaires de la BM est importante pour la réussite de cette activi-



Les deux parties lors de la réunion de travail

té. « Nous avons besoin de leur expertise et financement mais aussi des autres bailleurs de fonds », a-t-il indiqué.

Notons que le prochain forum sera financé par la

BM, le Congo et la Chine. Il constitue une plateforme mondiale, rassemblant chaque année un vaste éventail d'acteurs chinois et africains, destinée à favoriser la

coopération multilatérale et à identifier de nouvelles opportunités d'investissement sur le continent.

**Gloria Imelda Lossele**  
(Stagiaire)

## LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE

## Près d'une trentaine d'entreprises s'y engagent

**En prélude au sommet de l'ONU sur le climat, prévu en septembre prochain, à New York, vingt et huit entreprises représentant une capitalisation boursière de mille trois cents milliards de dollars ont pris l'engagement de lutter contre le changement climatique.**

« Les entreprises se sont engagées à atteindre des objectifs climatiques plus ambitieux afin de limiter la hausse de la température mondiale à 1,5 ° Celsius au-dessus des niveaux pré-industriels et d'atteindre les émissions neutres en carbone d'ici 2050 au plus tard », ont indiqué mardi le Pacte mondial des Nations unies et ses partenaires Science Based Targets initiative (SBTi) et We Mean Business coalition.

Les groupes de télécommunications BT, Vodafone, Telia et Telefonica ; la société informatique Hewlett Packard, l'habilleur Levi Strauss & Co ; ainsi que la multinationale de grande consommation Unilever et les producteurs d'électricité Iberdrola et Enel, font partie des entreprises qui représentent collectivement plus d'un million de salariés dans dix sept secteurs et plus de seize pays. Avec cette initiative, ces en-

treprises mettent les gouvernements au défi de répondre à l'urgence créée par le changement climatique.

« Le leadership en faveur du climat n'a jamais été plus important qu'il ne l'est actuellement, et il est inspirant de voir autant d'entreprises et de marques diverses relever audacieusement leurs ambitions », s'est félicitée Lise Kingo, la présidente et directrice exécutive du Pacte mondial des Nations unies.

« Les grandes entreprises prouvent déjà que des objectifs climatiques respectueuses d'une limitation de la température à 1,5 ° Celsius sont possibles et j'encourage toutes les entreprises à saisir cette occasion pour se positionner à la pointe de ce mouvement et contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable (ODD) », a ajouté Lise Kingo. Selon elle, les grandes entreprises prouvent déjà que des objectifs climatiques respectueuses d'une limitation de la température à 1,5 ° Celsius sont possibles. A cet effet, elle encourage toutes les entreprises à saisir cette occasion pour se positionner à la pointe de ce mouvement et contribuer à la réalisation des ODD.

« Le secrétaire général des Nations unies a appelé les

dirigeants à se rendre au Sommet de l'action pour le climat en septembre avec des plans clairs pour réduire considérablement les émissions sur la voie menant à une économie à émissions nettes en carbone d'ici 2050 », a pour sa part rappelé Luis Alfonso de Alba, l'envoyé spécial de l'ONU en charge d'organiser ce sommet. Il estime très encourageant de voir ces entreprises prendre des mesures pour faire face à l'urgence climatique et parce que ces dernières offrent d'énormes opportunités à celles qui s'engagent dans cette direction. « En envoyant des signaux puissants sur le marché, ces entreprises montrent aux gouvernements qu'ils doivent mettre en œuvre de toute urgence leurs plans nationaux, conformément aux dernières données scientifiques sur le climat », a-t-il déclaré. Les engagements de ces vingt et huit entreprises tiennent compte du dernier rapport du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui a mis en garde contre les conséquences catastrophiques d'un réchauffement de la planète à plus de 1,5 ° Celsius.

**Yvette Reine Nzaba**

## MUSIQUE

## Fanie Fayar en concert le 28 juillet à l'IFC

**La chanteuse congolaise, Fanie Fayar, se produira dans la salle Savorgnan de l'Institut français du Congo (IFC), le 28 juillet. À cette occasion, elle présentera au grand public son tout premier album « Boyamba gai ».**

Après avoir attiré l'attention au niveau national et conquis des publics à l'international, notamment lors de la première partie du grand bal de Youssou Ndour à Bercy, Fanie Fayar semble assez mûre pour se lancer dans la sortie d'un album, dont on devrait avoir des échos très prochainement.

Des titres inédits et mixés dans un style musical de fusion qui seront à découvrir, le 28 juillet, date à laquelle « Boyamba gai » (veuillez m'accueillir) viendra enfin se présenter, longuement en live, à son public brazzavillois.

Album riche linguistiquement, il compte huit titres interprétés en lingala, lari, sango, bambara, wolof, mbochi ou encore en bouissi.

A en croire Fanie Fayar, Boyamba gai est un cri et une soif de bon accueil dans l'univers musical lancé par l'artiste.

Rendez-vous prévu à partir de 19h, la soirée s'annonce exceptionnelle. La première partie du concert se fera par des invités tels que Zao, Roga Roga, la chorale La Colombe, etc.

Clin d'œil sur l'artiste

Médaillée d'or dans la discipline chanson, lors des huitièmes jeux de la francophonie à Abidjan en 2017, Fanie Fayar est une artiste complète car elle compose, chante, interprète, danse et joue plus d'un instrument. Elle a débuté sa carrière dans une chorale de la ville de Brazzaville en 1996.

Ancienne membre des groupes Yela-wa, Tandala et NKota, Fanie Fayar est aussi formatrice, car elle dirige un atelier de chants à l'IFC, à Brazzaville, où elle transmet son affection et sa passion pour le chant aux plus jeunes, voire aux adultes. C'est avec une énergie et une voix époustouflantes que Fanie Fayar s'empare toujours de la scène.

**Merveille Atipo (stagiaire)**

## ENJEUX POLITIQUES

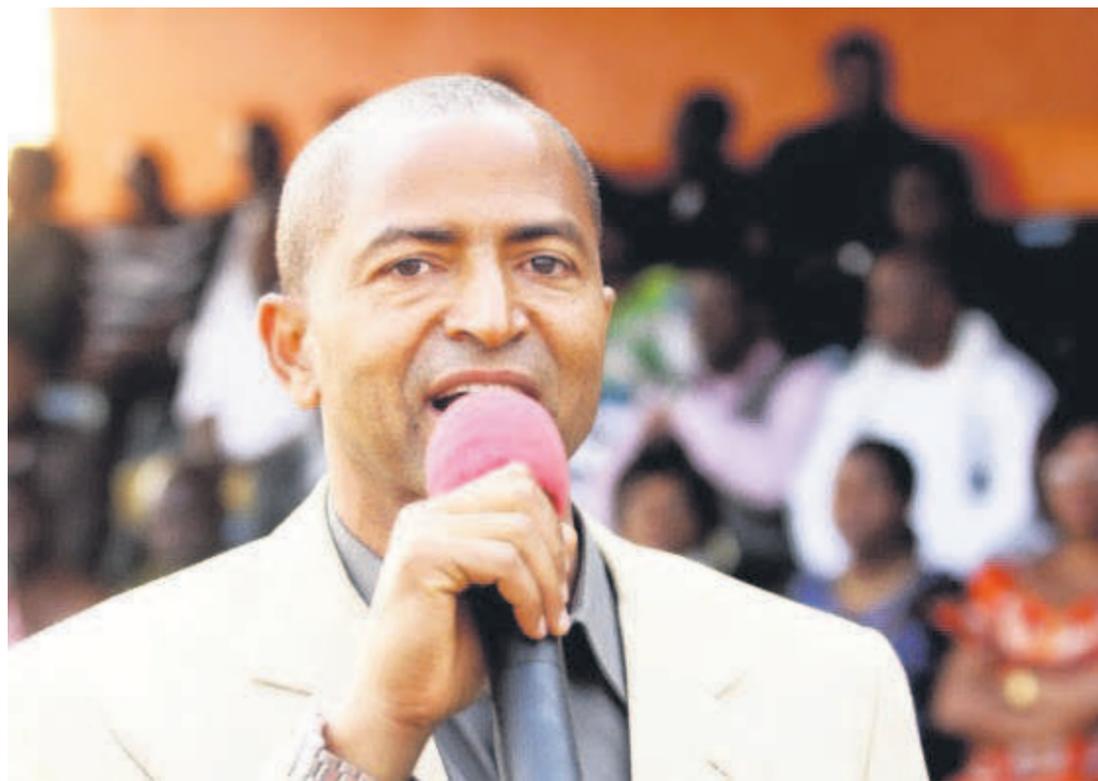
## Moïse Katumbi empêché de tenir un meeting à Kolwezi

**La mairie du chef-lieu de la province de Lualaba a évoqué des raisons liées à la sécurisation et à la paix sociale pour interdire l'activité politique, redoutant d'éventuels débordements.**

La tournée dénommée « safari » que projette d'effectuer Moïse Katumbi sur toute l'étendue du pays destinée à remercier la population pour l'avoir soutenu durant sa période d'exil, n'a toujours pas commencé.

L'ex-gouverneur du Katanga, par ailleurs coordonateur actuel de la présidence tournante de Lamuka a maille à partir avec les différentes autorités provinciales censées accueillir sa délégation dans son itinérance. Ces dernières ne lui facilitent pas la tâche et trouvent des prétextes souvent cousus du fil blanc pour justifier leur refus de le voir atterrir dans leurs entités.

Le dernier cas en date est la fin de non recevoir ayant sanctionné la demande d'autorisation du meeting introduite, le 19 juillet, par Lamuka, à l'occasion de l'arrivée de Moïse Katumbi à Kolwezi, chef-lieu de la province du Lualaba. La mairie a évoqué



Moïse Katumbi

des raisons liées à la sécurisation et à la paix sociale pour interdire cette activité et, par ricochet, empêcher l'ex gouverneur du Katanga de joindre la ville de Kolwezi. Le maire est allé plus loin en interdisant, via un communiqué, la tenue dans sa juridiction « *de toute manifestation ou rencontre politique organisée par n'importe quel parti ou regroupement politique et ce, jusqu'à nouvel ordre* ».

En somme, c'est un véritable coup de force que voulait tenter Moïse Katumbi lorsqu'on sait que la province de Tanganyika est aujourd'hui dirigée par Richard Muyej, un des inconditionnels de Joseph Kabila.

Les rapports entre ce dernier et le leader d'Ensemble pour le changement étant au plus bas, l'attitude de l'autorité urbaine de Kalemie trouve là une explication pour le

moins plausible quoique qualifiée d'arbitraire par une certaine opinion.

D'après l'Association congolaise pour l'accès à la Justice (ACAJ), Moïse Katumbi, en tant que citoyen congolais, est libre de se rendre partout dans le pays sans la moindre restriction. Le président de cette ONG, Me Georges Kapiamba, évoque les dispositions de l'article 26 de la Constitution qui consacrent

le principe d'information ou de la déclaration préalable lesquelles annulent celui de l'autorisation préalable prévu par décret-loi n°196 du 29 janvier 1999, portant réglementation des manifestations et réunions publiques.

Pour s'y être conformé, il estime que le maire de Kolwezi n'avait aucune raison d'interdire à Moïse Katumbi de tenir son meeting. Acaj stigmatise Richard Muyej qui serait, d'après elle, derrière ce coup fourré.

, dit l'ONG dans un communiqué.

Notons que Moïse Katumbi n'est pas au bout de ses peines depuis son retour d'exil le 20 mai dernier. Par deux fois, il n'avait pas pu rejoindre la ville de Goma (Nord-Kivu) où il tenait à débiter sa tournée. En cause, la non-autorisation de vol et survol de son jet par les autorités du pays. Après le chef-lieu du Nord-Kivu, il entendait se rendre à Bukavu, Beni, Butembo, Bunia, Kisangani, Kindu, Mbandaka et enfin Kinshasa. Un calendrier perturbé. Entretemps, aucun nouveau programme n'a été publié. Affaire à suivre.

**Alain Diasso**

## MICS 2017-2018

## Présentation des résultats de l'enquête

**Les résultats de la quatrième génération de l'enquête par grappe à indicateurs multiples (Mics), Edition 2017-2018, pour la RDC sont disponibles. Le rapport final de cette étude sur la situation des enfants et des femmes a été rendu public, le 24 juillet, à l'hôtel Béatrice à Kinshasa.**

Mics 2017-2018 a une particularité. En plus des sujets traditionnels, notamment l'accès à l'eau, assainissement et hygiène, mortalité des enfants de moins de 5 ans, la santé maternelle et néonatale, l'éducation, la nutrition, l'enregistrement des naissances, la quatrième génération de Mics 2017-2018 couvre des sujets nouveaux ou jamais étudiés en RDC, tels que le niveau de connaissance des adolescents, le niveau de satisfaction dans la vie, les caractéristiques de l'exclusion sociale, la qualité de l'eau, le test de parasitémie et l'ané-

mie.

Cette enquête a ciblé toutes les vingt-six provinces du pays sur un échantillon de vingt et un mille six cent trente ménages dont vingt mille sept cent quatre-vingt-douze ménages enquêtés répartis comme suit : vingt-deux mille femmes de 15-49 ans, six-mille hommes de 15-49 ans, vingt-mille enfants de moins de 5 ans et, pour la première fois, quatorze mille enfant de 5-17 ans.

La réalisation de cette étude a mobilisé d'importants moyens humains, matériels et financiers. Selon, le directeur général de l'Institut national de la statistique, Roger Shulungu, environs sept millions cinq cent mille dollars américains, cinquante-quatre superviseurs de pool, soixante-dix-sept chefs d'équipes et trois cent huit enquêteurs ont été mobilisés.

L'enquête Mics 2017-2018 offre une mine d'informations sur la situation des enfants et des femmes pour une bonne planification des activités à mener pour améliorer leur vécu. Grâce à ces données de qualité, uniques et récentes, indique le représentant de l'Unicef en RDC, Edouard Beigbeder, il nous est possible de connaître les domaines où la situation est plutôt bonne et les domaines où il nous faut faire progrès. «*Cette connaissance en détail de la situation des enfants et des femmes, notamment celles des plus vulnérables, dans chacune de vingt-six provinces, nous permet donc de prioriser nos actions et investissements*», a affirmé le représentant de l'Unicef en RDC tout en soulignant que les données Mics 2017-2018 sont disponibles à un moment où la RDC doit encore se doter d'un nouveau

programme national de stratégie de développement et aura bientôt un nouveau gouvernement.

En plus, ajoute-t-il, l'ensemble des données Mics, qui sera présenté dans des rapports additionnels au niveau national et provincial, en cours de production et dans une base de données anonymisée, permettra des analyses secondaires que l'Unicef entend conclure avec le ministère du Plan et tout autre partenaire technique et financier intéressé sur les thèmes, notamment des adolescents, de l'urbanisation, du genre.

#### “MICS, un travail de haute facture”

Le ministre d'Etat, ministre ad interim du Plan, Johana Zekpele Khephas, qui a présidé cette cérémonie de présentation des résultats de l'enquête Mics, a reconnu que cette étude vient de

mettre à la disposition de la RDC des données statistiques fiables et actualisées sur la situation des femmes et des enfants dans différents domaines de la vie. «*C'est un travail de haute facture qui répond aux préoccupations du chef de l'Etat dans la mesure où cette enquête fournit des informations pertinentes et l'exploitation de ce rapport permettra de bien cerner les défis sociodémographiques auxquels le pays est confronté*», dit-il. Les résultats de Mics permettent non seulement d'apprécier les progrès accomplis dans le programme de coopération RDC-Unicef mais aussi de contribuer à la préparation du prochain programme et réajuster les objectifs intermédiaires, identifier les actions prioritaires à intégrer dans le plan national de stratégie de développement.

**Blandine Lusimana**

## PRÉSIDENTIE DU SÉNAT

# Les notables de Haut-Lomami se mobilisent pour Alexis Tambwe Mwamba

**L'élection du bureau définitif du Sénat aura lieu le samedi 27 juillet. Actuellement, l'heure est à la mobilisation des forces dans les différents regroupements politiques, membres de la méga plate-forme Front commun pour le Congo (FCC). La province de Haut-Lomami n'est pas en reste.**

Les députés, sénateurs, ministres et autres notables de la province de haut-lomami soutiennent sans condition le ticket FCC, Alexis Tambwe Mwamba, choix de l'autorité morale de cette plate-forme, Joseph Kabila, au poste du président de la chambre haute du Parlement. Ils l'ont fait savoir le mardi 23 juillet au cours d'un dîner au restaurant Tricana à travers une déclaration lue par



Alexis Tambwe Mwamba

l'honorable Kiluba Longo, élu de la circonscription électorale de Malemba-Nkulu dans la province de Haut-Lomami. Tout en soulignant que dans la province de Haut-Lomami,

il n'y a pas l'opposition, les notables de cette province ont réitéré leur loyauté et fidélité à leur autorité morale, Joseph Kabila Kabange et leur soutien au candidat du FCC, Alexis

Thambwe Mwamba, à la présidence de la chambre haute du Parlement. Ils ont, par ailleurs, demandé à tous les sénateurs de se mobiliser pour la victoire du candidat Alexis Thambwe et de l'ensemble de l'équipe de FCC. Cela après avoir encouragé leur camarade, Néné Nkulu Ilunga, et tous ses compagnons restés fidèles et loyaux au FCC et à son autorité morale, le camarade Joseph Kabila. Pour sa part, cette personnalité politique du grand Katanga, Albert Yuma, a souligné que l'élection, qui va avoir lieu au Sénat en commençant par le ticket présenté par l'autorité morale du FCC, est une élection pour la défense de la

souveraineté de la RDC. «*Nous voulons que ce pays reste souverain et qu'il soit digne. Par le Sénat et l'Assemblée nationale, nous allons établir le socle d'une démocratie et des textes de lois qui vont permettre à ce pays de se développer. C'est ne pas un choix d'un individu mais c'est le choix de la dignité et de la souveraineté*». La présidente de l'AFDC-A/FCC, Néné Nkulu, qui a remercié tous les notables de Haut-Lomami qui soutiennent son combat qu'elle qualifie de loyal les a invités à soutenir le candidat FCC à la présidence du Sénat. Un bouquet de fleurs à été remis à la présidente de l'AFDC-A/FCC pour sa loyauté et sa bravoure.

*Blandine Lusimana*

## FOOTBALL-TRANSFERT

## David Mwakasu devient entraîneur adjoint de Don Bosco

**Le TP Mazembe fait peau neuve en cette période pré-saison de donner une autre image au club. Après avoir laissé partir quelques joueurs et opéré un recrutement d'une dizaine de joueurs, le staff dirigeant du club de Lubumbashi vient de modifier son staff technique avec le départ de David Mwakasu.**



David Mwakasu devient entraîneur adjoint de Don Bosco

L'entraîneur adjoint du TP Mazembe Englebert, David Mwakasu, va désormais assumer les fonctions d'entraîneur adjoint du CS Don Bosco. Il va donc seconder Isaac Kasongo Ngandu, le coach titulaire des Salésiens de Lubumbashi. «*Monsieur l'entraîneur adjoint de Mazembe, après évaluation de votre travail en qualité d'entraîneur adjoint du TP Mazembe, le comité directeur vient de passer en revue les tâches vous confiées au sein du club et décide de votre permutation. A dater de ce jour, nous vous notifions votre affectation au sein du CS Don Bosco où vous accomplirez les mêmes fonctions d'adjoint à l'entraîneur principal de ce club*». C'est ce qu'on peut lire dans sa correspondance de notification qui lui a été adressée par Frédéric Kitenge Kikumba, manager général du TP Mazembe et signataire de ladite correspondance.

Cette permutation semble sonner comme une sorte de punition à l'encontre de ce technicien qui a été pendant deux ou trois saisons l'adjoint de l'entraîneur Pamphile Mihayo Kazembe au TP Mazembe. En fait, David Mwakasu a conduit Mazembe à l'édition 2019 de la Cecafo Kagame Cup au Rwanda. Et les Corbeaux du Grand Katanga ont été éliminés en quarts de finale de ce tournoi du Conseil des associations de football de l'Afrique de l'Est et du centre (Cecafo) Kagame Cup. Le coach principal Mihayo Kazembe était, pour sa part, retenu chez les Léopards qui disputaient la 32e édition de la Coupe d'Afrique des nations (CAN) Égypte 2019. Qu'à cela ne tienne, ce transfert au CS Don Bosco se présente comme un nouveau challenge pour David Mwakasu. CS Don Bosco va disputer l'édition 2019 du championnat de la Ligue nationale de football.

*Martin Enyimo*



## LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Un Espace de Vente

Une sélection unique de la LITTÉRATURE CLASSIQUE (africaine, française et italienne)

Essais, Romans, Bandes dessinées, Philosophie, etc.









**Un Espace culturel pour vos Manifestations**

Présentation des ouvrages, Conférences-débats, Dédicaces, Emissions Télévisées, Ateliers de lecture et d'écriture.



Brazzaville : 84 bd Denis Sassou N'Guesso immeuble les Manguiers (Mpila), Brazzaville République du Congo

**Horaires d'ouverture:**

Du lundi au vendredi (9h-17h)

Samedi (9h-13h)



## KOLWEZI

# L'Acaj s'insurge contre l'interdiction de la manifestation publique de Lamuka

**L'ONG de défense des droits de l'homme, qui note que cette décision est arbitraire et inacceptable, appelle le gouverneur de la province de Lualaba à abandonner sa politique de limitation arbitraire et systématique de l'exercice des libertés de circulation, de manifestation et réunion publiques qu'il pratique depuis plusieurs années.**

L'Association congolaise pour l'accès à la justice (Acaj) condamne l'interdiction arbitraire de la manifestation pacifique et publique de la coalition Lamuka à Kolwezi. A en croire cette ONG de défense des droits de l'homme, le maire de cette ville a, par sa lettre n° VK/BM/677/2019 du 23 juillet 2019, adressée au responsable local de Lamuka, dit « ne pas autoriser » la manifestation d'accueil que cette plate-forme politique entendait organiser le 24 juillet 2019 à l'occasion de la visite de son coordonnateur en exercice, Moïse Katumbi Chapwe. Citant des sources concordantes, l'Acaj a dit apprendre que cette décision a été dictée par le gouverneur de province de Lualaba, qui a toujours empêché et fait ré-



Président de l'Acaj, Georges Kapiamba

primer les activités des partis et plates-formes de l'opposition ainsi que des organisations de la société civile dans cette province. « L'Acaj condamne fermement cette politique et lui demande d'en cesser; car les libertés de réunions pacifiques et de manifestation sont garanties par les articles 25 et 26 de la Constitution de la

République démocratique du Congo (RDC) », a dit cette ONG dans son communiqué du 23 juillet.

Pour le président de cette ONG, Me Georges Kapiamba, cette décision des autorités de la province de Lualaba est arbitraire et inacceptable. « Les dispositions de l'article 26 de la Constitution consacrent le principe d'in-

formation ou de la déclaration préalable et annulent celui de l'autorisation préalable prévu par le décret-loi n° 196 du 29 janvier 1999 portant réglementation des manifestations et réunions publiques », a-t-il rappelé. Le gouverneur de la province de Lualaba, a conseillé le juriste, doit abandonner sa politique de limitation arbitraire

et systématique de l'exercice des libertés de circulation, de manifestation et réunion publiques qu'il pratique depuis plusieurs années.

Face à cette situation, l'Acaj sollicite du ministre de l'Intérieur de prendre des dispositions pour assurer l'exercice de ces libertés à tous les partis et regroupements politiques et aux organisations de la société civile à travers tout le territoire national en général et dans la province de Lualaba en particulier, en application de sa note circulaire n° 002/2006 du 29 juin 2006 relative aux réunions et manifestations publiques. L'ONG demande, par ailleurs, au procureur général près la Cour de cassation d'ordonner des poursuites judiciaires contre le maire de la ville de Kolwezi conformément à l'article 180 du Code pénal livre II, qui prévoit et punit les atteintes des autorités à l'exercice des droits et libertés reconnus aux particuliers. Elle encourage, enfin, les partis et regroupements politiques et les organisations de la société civile à poursuivre l'exercice de leurs libertés et des acquis démocratiques.

**Lucien Dianzenza**

## KINSHASA

## FFJ proteste contre la rétention de l'information imposée aux bourgmestres

**Pour cette organisation, au même titre que certains gouverneurs de provinces, le ministre provincial de l'Intérieur de la capitale congolaise est un bourreau des citoyens pour son refus à laisser les gouvernants répondre aux questions de société des administrés.**

L'organisation de défense de la liberté de la presse et du droit à l'information, Freedom for journalist (FFJ), élève une vive protestation contre la rétention de l'information que le ministre local de l'Intérieur, Dolly Makambo, impose aux bourgmestres des communes de Kinshasa.

FFJ, qui cirent les informations qui lui sont parvenues, note que le ministre Makambo a interdit aux chefs des vingt-quatre communes de la capitale de passer dans l'émission « Le Débat », une tranche à forte audience et prisée par les Kinois, diffusée sur Top Congo. Cette émission, fait savoir l'ONG de défense de la liberté de la presse et du droit à l'information, aborde le quotidien de cette mégapole dont 90% de la population vit au seuil de pauvreté.

**Une émission tablant sur la redevabilité des autorités**

« Le débat a inauguré une série d'émissions in situ dans les différentes communes où les bourgmestres sont en face de leurs administrés et font l'objet des questions à bâtons rompus sur la gestion de leurs municipalités », a expliqué FFJ. Selon l'ONG, citant certains habitants de

Kinshasa, la plupart des bourgmestres n'ont aucune attache avec le vécu de leurs populations et beaucoup d'autres attribuent, par contre, le fossé entre la gestion courante des communes et la population à l'indolence des autorités hiérarchiques au niveau de l'exécutif local. Dans cette initiative, la radio Top Congo voudrait promouvoir la redevabilité des gouvernants. « Il s'agit d'aider les citoyens à connaître comment leur milieu est géré au nom du principe de redevabilité qui caractérise toute société de démocratie. Au même titre que certains gouverneurs de provinces, le ministre provincial de l'Intérieur est un bourreau des citoyens pour son refus à laisser les administrés répondre aux questions de société des administrés », a écrit FFJ dans un communiqué du 24 juillet déposé aux médias. Sept bourgmestres sur les vingt-quatre étaient déjà passés à cette émission alors que les autres avaient souscrit pour leur passage.

Au niveau de la radio Top Congo, on regrette que le ministre ait directement saisi ce média, pour lui demander de ne plus faire passer les bourgmestres à cette tranche alors qu'il devrait plutôt donner injonction à ses collaborateurs pour ne plus participer à l'émission. Aussi la radio regrette-t-elle qu'aucun autre grief ne soit avancé par le ministre Dolly Makambo, qui s'est même refusé de répondre à ses préoccupations pour justifier sa décision.

**L.D.**

## INSÉCURITÉ À L'EST

## La Cénco s'implique dans la lutte contre les groupes armés

**Reçus en audience le 23 juillet à Kampala par Yoweri Museveni, les évêques congolais lui ont transmis leurs préoccupations au sujet de la présence du groupe rebelle ougandais d'Allied Democratic Forces (ADF) au nord-est de la RDC.**

Alors qu'elle s'était retrouvée en Ouganda dans le cadre de la 18e assemblée plénière du Symposium des conférences épiscopales de l'Afrique et Madagascar (SCEAM) dans laquelle elle a pris une part active, la délégation de l'épiscopat congolais en a profité pour rencontrer Yoweri Kaguta Museveni. C'est le mardi 23 juillet que le chef de l'Etat ougandais a reçu, en sa résidence de Kampala, la délégation de l'Episcopat congolais conduite par son président, Mgr Marcel Utambi.

La délégation de la Conférence épiscopale nationale du Congo (Cénco) a saisi cette opportunité pour faire part au chef de l'Etat ougandais de ses préoccupations en rapport avec la présence du groupe rebelle ougandais ADF au nord-est de la RDC. Une présence qui charrie un lot de malheurs particulièrement dans les territoires de Beni et Butembo, théâtres d'assassinats et autres crimes crapuleux commis au quotidien par ces hors-la-loi. La résurgence des attaques armées dans cette région attribuées aux ADF a fait, cette semaine, vingt-six morts et ce cycle infernal risque de perdurer si, entre-temps, rien n'est fait pour arrêter

l'hémorragie.

Après avoir écouté ses hôtes qui ont exprimé leurs appréhensions par rapport à l'activisme des ADF dans la région, le président Museveni a affirmé sa détermination à collaborer avec les autorités de la RDC pour le démantèlement de ces groupes armés qui sont aussi un danger pour son pays, à en croire le rapport d'audience fait à la presse par le secrétaire général de la Cénco, l'abbé Donatien Nshole. Ce dernier a également souligné l'exhortation faite par Yoweri Museveni à l'épiscopat de son pays à travailler avec la Cénco dans la lutte contre l'insécurité dans l'est de la RDC.

Yoweri Kaguta Museveni est « conscient du rôle positif » que l'épiscopat congolais « a toujours joué pour la consolidation de la paix et de la démocratie en RDC, et reste convaincu que les églises de la sous-région des Grands lacs peuvent beaucoup apporter dans la lutte contre l'insécurité » dans l'est du Congo, révèle le communiqué de la Cénco ayant sanctionné cette rencontre. Ce à quoi la Cénco a répondu favorablement en réitérant sa disponibilité à accompagner, avec les églises sœurs, les Etats de la sous-région dans la restauration de la sécurité et de la paix. Et de souligner, à ce propos, l'importance de l'implication de la population concernée dans cette lutte commune contre les ADF et les autres groupes armés qui pullulent dans la région.

**Alain Diasso**

## SIAFOUMOU-MBOTA RAFFINERIE

## La population privée d'eau potable depuis une semaine

Le désagrément a été causé par des travaux de curage de la rivière Loubenda, précisément au niveau du pont Camille-Dello situé dans le CQ 507 (arrondissement 5 Mongo Mpoukou), réalisés la semaine dernière par des équipes de la mairie de Pointe-Noire.

L'opération pourtant salubre a été entachée par ce fait qui est tombé comme un cheveu dans la soupe. En effet, les travaux réalisés ont permis non seulement de débarrasser cette partie de la rivière Loubenda des ordures qui l'encombraient, mais aussi de libérer son lit d'une dalle qui l'avait réduit et empêchait les eaux de bien circuler. Mais les agents de la mairie ignoraient que par-là passe le tuyau de la LCDE (La Congolaise des eaux) qui alimente les CQ 503, 504 (Mbota raffinerie) et 507 (Siafoumou) en eau potable. Ledit tuyau n'a pas pu résister à la force de l'engin de la mairie qui l'a finale-

ment endommagé.

Saisi de la situation, le 1er vice-maire de la ville, Pierre Justin Makosso, et des équipes de la LCDE sont descendus sur le terrain pour constater les faits. «*Depuis leur visite, nous sommes en contact avec le superviseur de LCDE de notre zone, il nous a laissé entendre ce jour que le devis des travaux de réparation a déjà été déposé à la mairie et qu'ils attendent la suite de leur part parce que tenant compte des faits, c'est la mairie qui doit supporter les charges des réparations*», a confié Roger Bouanga, vice-président de la zone CQ 503.



Une vue du pont Camille Dello après le curage/ crédit photo Adiac

Ainsi, depuis le 17 juillet, les habitants de quartiers concernés se livrent à des corvées journalières pour pouvoir se ravitailler en eau potable. Les seaux, bidons et bouteilles sont transportés en main, en pousse-pousse ou en koro-koro, créant un

spectacle interminable des va-et-vient. «*Jusque-là, nous ne savons pas quand les travaux de réparation vont commencer. Tout ce qu'on souhaite c'est que cela se fasse le plus vite possible, car l'eau c'est la vie*», a lancé une mère de famille

habitant le CQ 507. Notons que les travaux réalisés au niveau du pont Camille-Dello entrent dans le cadre de l'opération de curage des rivières et des caniveaux lancée par la mairie de Pointe-Noire il y a quelque temps.

Lucie Prisca Condhet N'Zinga

# IMPRIMERIE DU BASSIN DU CONGO



LEADER DANS L'IMPRESSION PRESSE OFFSET AU CONGO

+242 06 951 0773  
+242 05 629 1317

imp.bc@adiac-congo.com

84, boulevard Denis-Sassou-N'Guesso  
Brazzaville - République du Congo

AGENCE D'INFORMATION  
D'AFRIQUE CENTRALE  
www.adiac-congo.com

## LIGUE 1 CONGOLAISE

## Patronage Sainte-Anne se maintient

La formation de Patronage Sainte Anne a pu sauvegarder sa place en ligue 1 après sa large victoire 4-0 sur FC Flamengo le 23 juillet au stade Alphonse-Massamba-Debat.

Treizième du dernier championnat, Patronage Sainte-Anne devrait passer par les barrages face à Flamengo, malheureux finaliste des play off pour assurer son maintien. Les Bleu et blanc se sont fait peur lors de la première manche en concédant un nul (1-1) lors du match aller le 19 juillet. La deuxième tentative était la bonne. Puisque Patronage Sainte-Anne a retrouvé son esprit vainqueur puis a infligé un sévère 4-0 à son adversaire qui rate une occasion en or d'accéder en Ligue 1. Patronage étant sauvé, va désormais mieux préparer les futures échéances avec les adversaires qu'il connaît par cœur. Il s'agit d'As Otho, Etoile du Congo, Diabes noirs, Jeunesse Sportive de Talangai, Cara, Tongo Fc, Interclub, V Club Mokanda, Ac Léopards, Nico-Nicoyé, As Cheminots, Fc Kondzo, et RCB est la quatorzième équipe, la nouvelle qui vient d'accéder en Ligue 1 a pris la place de La Mancha qui est reléguée en division inférieure.

Rude Ngoma  
(stagiaire)

## PREMIÈRE ÉDITION DU TOURNOI CHARDEN FARELL

## Les Ligues de Sports de travail, de Nzango et de Pétanque unies pour la même cause

La Ligue du sport de travail puis celles de Nzango et de Pétanque de Brazzaville ont décidé de mener ensemble, le 28 juillet, un combat commun pour la vulgarisation des deux disciplines autour d'un tournoi qu'elles co-organisent au Boulevard Alfred-Raoul.

« Cela va être une grande fête, parce que ce sont les sports qui drainent du monde. Chez nous au sport de travail, la Ligue n'a pas de technicien. Nous devons nous appuyer sur les ligues sœurs pour réussir nos compétitions », a commenté Rodrigue Dinga Mbomi, le président de la Ligue du sport de travail de Brazzaville.

Selon lui, la compétition qui mettra aux prises une vingtaine d'équipes des Ligues de Nzango et du sport de travail permettra surtout aux clubs affiliés au sport

de travail de mieux se préparer pour les championnats nationaux qui vont se disputer, du 20 au 26 août, à Ouesso, chef-lieu du département de la Sangha. Les équipes engagées seront réparties dans quatre poules de cinq pour des rencontres qui dureront deux fois dix minutes chacune. Les trois premières équipes seront récompensées au terme du tournoi.

La Ligue du sport de travail a associé la Pétanque dans son organisation pour offrir la visibilité

de ce sport aux travailleurs. « Nous devons identifier les entreprises qui sont prêtes à participer aux championnats de Pétanque qui seront organisés par la Ligue du sport de travail », a ajouté Rodrigue Dinga Mbomi. Cette compétition de Pétanque, a expliqué Jerry Pingaa, le président de la Ligue de Brazzaville, opposera quatorze clubs. Chaque club, a-t-il ajouté, se présentera avec douze joueurs. Ce tournoi est aussi qualificatif aux championnats nationaux de la discipline. Seules les quatre premiers atteindront cet objectif. Les trois premières équipes seront, quant à elles, primées.

James Golden Eloué

## VOLLEY-BALL

## Sara Ahoui offre du matériel sportif à la fédération

La vétérane du volley-ball congolais a remis des lots de maillots et des ballons au président de la Fédération congolaise de la discipline, Jean Claude Mopita, le 24 juillet à Brazzaville



Sara Ahoui remettant un échantillon de matériel au président de la Fecovo

Ce matériel offert au nom de l'Association « Sara attaque pour des générations épanouies (Sage) » permettra aux équipes de volley-ball retenues à la première édition de la compétition Djoka pé Ouesso de bien s'exprimer lors de ce tournoi. En effet, quatre clubs participeront dans les tout prochains jours à cette compétition. Il s'agit de JCM et Espoir de Brazzaville, Radio Maria de Ouesso ainsi que Olympic de Pokola en cadet homme. En senior dame, seule la Direction générale de la sécurité présidentielle avec ses deux formations

sont retenues.

Reconnaissant la valeur du don, le président de la Fecovo a invité les acteurs de cette discipline de tout mettre en œuvre pour le développement du volley-ball congolais. « Nous sommes très heureux de recevoir ce don puisque depuis que Mme Sara a été élue vétérane, elle fait beaucoup de choses pour le volley-ball congolais. Nous mettons ce don à la disposition des organisateurs de Djoka pé Ouesso. Il est temps que d'autres personnes qui aiment ce sport emboitent le pas

en appuyant la Fédération », a indiqué Jean Claude Mopita.

Jesse Mervy Moubindou, le secrétaire général de « Sage », a précisé que cette association œuvre dans les domaines de sport, de la culture et de l'éducation. « Ce don que nous venons de faire est une manière pour nous d'accompagner le projet Djoka pé Ouesso. C'est également une manière pour nous de promouvoir le volleyball congolais qui est l'un des sports collectifs peu médiatisés », a-t-il déclaré

R.Ng.

## TRANSFERTS

## Prince Ibara rejoint Saint-Louis en Belgique

Libéré du contrat qui le liait à l'USM Alger, Prince Viny Ibara va poursuivre sa carrière en Belgique: il a signé un contrat de 4 ans en faveur du Beerschot Wilrijk

Après le Congo, le Gabon, la Tunisie, le Qatar et l'Algérie, Prince Viny Ibara va découvrir la Belgique. L'avant-centre international a signé lundi un bail de quatre ans en faveur du KFCO Beerschot Wilrijk.

Coéquipiers en sélection nationale, Prince Viny Ibara et Dylan Saint-Louis vont désormais évoluer dans le même club : le KFCO Beerschot Wilrijk, pensionnaire de deuxième division belge.

Artisan du titre de champion remporté par l'USM Alger (9 buts en 23 matchs de Ire division, 1 buts en 4 matchs de Coupe de la Confédération), le longiligne attaquant (1m88) arrive libre en Belgique. En effet, d'après la presse algérienne, Ibara n'était plus payé depuis de longs mois par l'USMA et a porté l'affaire devant la Commission de règlement des litiges de la Fifa.

Avec l'aide de ses conseillers (l'agence SportBack, qui gère également les intérêts de Pambou, Ganvoula et Ndockyt), le natif de Brazzaville a obtenu gain de cause, c'est-à-dire l'obligation pour le club algérois de s'acquitter des arriérés de salaires et l'an-

nulation de son contrat.

Comme Saint-Louis, Ibara pensait initialement évoluer en Jupiler League, la première division belge. Car le Beerschot, finaliste malheureux des play-offs en fin de saison dernière, a longtemps espéré bénéficier du déclassement de Malines, accusé d'avoir truqué plusieurs matchs de championnat. Relégué dans un premier temps, le vainqueur de la Coupe de Belgique est finalement confirmé en première division grâce à un vice de procédure, mais privé de participation en Ligue Europa et en Coupe de Belgique). Une histoire belge qui ne fait vraiment rire du côté du Beerschot....

Camille Delourme

## JR NBA GLOBAL CHAMPIONSHIP

## La liste des équipes africaines dévoilée

Vingt jeunes joueurs, dix pour l'équipe féminine et dix pour l'équipe masculine, issus de huit pays africains ont été sélectionnés pour participer à la deuxième édition de la compétition aux Etats-Unis du 6 au 11 août.

Les noms ont été rendus publics, le 23 juillet, à Johannesburg, en Afrique du Sud lors de la rencontre de la section Afrique du Jr NBA Global. Ces joueurs qui représenteront le continent africain dans la seconde édition du Jr NBA Global Championship, un tournoi de basket-ball pour les meilleurs garçons et filles âgés de 13-14 ans, ont été sélectionnés par les programmes et les camps Jr NBA organisés à travers le continent

Le Tanzanien Bahati Mgunda et le Sénégalais Samba Fall ont été ainsi choisis pour entraîner respectivement l'équipe féminine et l'équipe masculine. « Lors de la première édition l'année dernière, l'équipe masculine d'Afrique et du Moyen-Orient a remporté la division internationale avant de perdre en finale du championnat mondial, face à l'équipe du centre des Etats-Unis, finissant donc vice-champion du tournoi », indique le communiqué de presse.

Notons que la NBA est une entreprise liée à l'univers du sport et des médias construite autour de quatre ligues sportives professionnelles : la National Basketball Association, la Women's National Basketball Association, la NBA G League et la NBA 2K League. La NBA est très présente à l'international avec des matchs diffusés dans deux cent quinze pays, dans cinquante langues différentes et vend ses produits dans plus de cent mille magasins répartis dans cent pays et sur six continents.

## Equipe féminine africaine

Shaza Ayman (Egypte)  
Badmus Mistura Bisola (Nigeria)  
Fatou Cisse (Sénégal)  
Jana Ehab (Egypte)  
Merit Atebe Innocent (Nigeria)  
Sandrine Kamgain (Cameroun)  
Ndeye Ndiaye (Sénégal)  
Aisha Nhantumbo (Mozambique)  
Leslie Catherine Njukoua (Cameroun)  
Kadidia Traore (Mali)

## Equipe masculine africaine

Hassan Amer (Egypte)  
Badara Aliou Diakite (Mali)  
Khadim Rassoul Diongue (Sénégal)  
Seydina Limamoulaye Faye (Sénégal)  
Mohamed Fofana (Guinea)  
Dieu Merci Bolisomi Ilonga (RDC)  
Ngeleka Kabeya (RDC)  
Said Nkene F. Michel (Cameroun)  
Marouf Moumine (Cameroun)  
Emmanuel Owonibi (Nigeria)

R.Ng.